

Actes du colloque
Paysage urbain et environnement

**Tenu à Montréal les 17, 18 et 19 octobre 2002
à la Faculté de l'aménagement
de l'Université de Montréal**

**Document réalisé conjointement par le
Conseil régional de l'environnement de Montréal et le
Conseil du paysage québécois**

Janvier 2003

Organisation

Gestion et coordination de l'événement

André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Sélection des projets et structure des ateliers

Chantal Prud'Homme et Marie-Claude Robert, Conseil du paysage québécois

Gestion documentaire

Chantal Prud'Homme et Hélène Thibodeau, Conseil du paysage québécois

Conférenciers, experts et panelistes

Patrick Asch, Héritage Laurentien

Gérard Beaudet, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Luc Bérard, Parcs Canada

Hervé Buisson, Terre urbaine

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

Normand Cazalais, Hydro-Québec

Christian Charron, Croissant de l'Est

Paul-André Cloutier, Ville de Montréal

Daniel Coulaud, Direction de la planification stratégique, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, France

Jean Décarie, géographe et urbaniste

Yves Deshaies, urbaniste

Sylviane DiFolco, Croissant de l'Est

Charlotte Gaudette, Mousse Architecture de Paysage

Sylvie Guilbault, Les Amis de la montagne

Stéphane Harbour, Ville de Montréal

Michel Labrecque, Vélo Québec

Martial Larose, Ville de Montréal

Pierre Morisset, architecte

Yvon Pesant, ministère de l'Agriculture et de la Production alimentaire, Québec

Denise Philippe, Evergreen Canada Initiative

Jean-François Pronovost, Vélo Québec

Pierre-Émile Rocray, Ville de Montréal

Jean-François Seguin, Direction des sites et paysages, ministère de l'Écologie et du Développement durable, France

Andrée Turenne, Ville de Montréal

Michel Turgeon, Port de Montréal

Pierre Valiquette, Éco-Nature

Claire Vanier, Comité ZIP Jacques-Cartier

Christian Yaccarini, Technopôle Angus

Animateurs-modérateurs

Marie-Odile Trépanier, Institut d'urbanisme, Université de Montréal

Nicole Valois, architecte paysagiste

Ron Williams, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

Secrétariat

Katerine Boisclair, Carole Gaumont, Anaïs Rinfret et Hélène Thibodeau

Commanditaires principaux

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal et le Conseil du paysage québécois, deux organismes subventionnés par le gouvernement du Québec, Evergreen, Croisières AML et la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal

REMERCIEMENTS

Cette activité n'aurait pas été possible sans la gracieuse participation des animateurs, conférenciers, panélistes, experts et secrétaires, ni sans la généreuse contribution de nos commanditaires et le soutien du personnel du Conseil régional de l'environnement et de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Nous les en remercions toutes et tous grandement et voulons rendre ici un hommage particulier à tous les participants par la publication des actes du colloque.

André Porlier

Coordonnateur du colloque

Chantal Prud'Homme

et

Hélène Thibodeau

Coordonnatrices des ateliers et des actes du colloque

Table des matières

	Page
–Organisation	2
–Mot de présentation des principaux partenaires :	
Conseil régional de l’environnement de Montréal	5
Conseil du paysage québécois	6
Evergreen	7
–Forum public	8
–Conférences d’ouverture du Colloque :	
Le paysage comme modalité de relation au monde sensible, Gérard Beaudet	9
Les milieux naturels à Montréal, des ressources à protéger, Daniel Leblanc et Isabelle Piché	11
Le paysage, le projet et le citoyen, Jean-François Seguin	14
–Ateliers :	
▪Un statut de protection pour un paysage « culturel » ou « naturel » du mont Royal	18
Regard critique et débat d’atelier	20
▪Le projet du Technopôle Angus	21
Regard critique et débat d’atelier	22
▪Plan d’aménagement et de développement de l’île Sainte-Thérèse	24
Regard critique et débat d’atelier	27
▪La gestion des parcs-nature de la Ville de Montréal	27
Regard critique et débat d’atelier	28
▪Le canal de Lachine, un lieu de défis	30
Regard critique et débat d’atelier	31
▪Les paysages à vue de vélo	33
Regard critique et débat d’atelier	34
▪L’arbre urbain, un projet de charte pour Montréal	37
Regard critique et débat d’atelier	39
▪Le jardin collectif, une nouvelle vocation possible pour un îlot urbain vacant	40
Regard critique et débat d’atelier	41
▪L’aménagement d’un parc linéaire le long du ruisseau de Montigny	43
Regard critique et débat d’atelier	44
▪Plan de gestion et de mise en valeur écologique des rapides de Lachine	46
Regard critique et débat d’atelier	48
▪La Coulée verte, pour de nouveaux horizons urbains	49
Regard critique et débat d’atelier	51
▪Ruelles vertes : victoire sur le béton	52
Regard critique et débat d’atelier	53
▪Visite guidée et croisière sur le fleuve Saint-Laurent	54
•Synthèse des échanges et mot de la fin par Daniel Coulaud	55

Conseil régional de l'environnement de Montréal

Créé en 1996, le CRE-Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe des organisations préoccupées par la réhabilitation, le maintien et l'amélioration des milieux de vie naturels, cultivés et urbains. Sa mission première consiste à promouvoir l'intégration des valeurs environnementales dans le développement local et régional, en modulant ses interventions en fonction des enjeux prioritaires par ses membres. Sa stratégie favorise le partage d'expertises et d'informations, l'éducation, la démocratisation des processus décisionnels, la concertation et la réalisation de projets concrets avec les intervenants du milieu.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal est fier de vous présenter les actes du colloque sur le paysage urbain et l'environnement de Montréal qui a eu lieu du 17 au 19 octobre dernier. Ce document réunit l'ensemble des communications qui ont été livrées au cours de ce colloque et fait plus particulièrement état des échanges intervenus dans le cadre des ateliers traitant de plus de douze projets montréalais.

Rappelons que ce colloque visait avant tout l'échange et la discussion entre experts, professionnels, gestionnaires de projets et membres de groupes environnementaux, dans le cadre d'ateliers sur l'intégration de mesures de mise en valeur du paysage et de l'environnement, dans différents projets d'aménagement de la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, 150 participants ont pu partager leur point de vue.

Ce colloque fut également l'occasion de deux lancements, celui d'une **Charte de l'arbre** et celui du **Guide du paysage**. La **Charte de l'arbre**, proposition de déclaration relative au maintien du patrimoine arboricole en milieu urbain, a été soumise et appuyée par l'ensemble des participants pour être ensuite acheminée à la Ville de Montréal, l'invitant à se doter d'une telle charte. L'adoption d'une telle charte permettra de favoriser l'entretien et la plantation d'arbres ainsi que l'adoption de règlements favorisant la protection du patrimoine arboricole de Montréal, tant dans le domaine privé que public.

Après avoir créé une **Charte du paysage québécois**, le Conseil du paysage québécois proposait un nouvel outil le **Guide du paysage** pour la création de paysages de qualité, dans une perspective de développement durable des régions du Québec, afin d'illustrer le propos, le Guide est accompagné de fiches-paysage.

Le colloque fut également, pour ceux et celles qui ont bien voulu braver la mauvaise température, l'occasion de participer à une visite des plus colorées en compagnie de messieurs Gérard Beaudet, Dinu Bumbaru et Jean Décarie, sur la perception du paysage urbain à travers différents quartiers de Montréal, soit le Vieux-Port de Montréal, le canal de Lachine et le parc des Rapides. Cette visite a permis aux participants de découvrir ou de redécouvrir des secteurs historiques de Montréal où paysage et environnement sont omniprésents. Le colloque s'est terminé avec une croisière-conférence qui, tout en permettant aux participants de redécouvrir notre majestueux fleuve Saint-Laurent, a servi de cadre à une dernière communication livrée par monsieur Daniel Coulaud, directeur d'études à la Direction de la planification stratégique, ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer de France, sur sa perception des enjeux actuels de paysage et d'environnement.

André Porlier

Coordonnateur du colloque

Conseil du paysage québécois

Le Conseil est une corporation à but non lucratif créée en 1994 pour susciter un véritable partenariat interprofessionnel en faveur du paysage. De plus, l'organisme s'est donné le mandat d'organiser des activités de formation et d'échange sur les problématiques de mise en valeur des paysages, de susciter et d'appuyer la mise sur pied de projets-pilotes de chartes régionales ou locales de paysage, de diffuser de l'information sur le paysage et de promouvoir un réseau de ressources et d'expertise en matière de paysage.

Le colloque *Paysage urbain et environnement* avait pour objectif de créer une occasion d'échanges et de réflexion sur les thèmes du paysage et de l'environnement. Les ateliers ont réuni des experts et des professionnels de divers milieux pour discuter de douze projets montréalais, réalisés ou en voie de réalisation. L'objectif était ambitieux. De tels échanges visent un partage d'expérience en matière de paysage et d'environnement en créant un lieu de discussion des approches de travail mises de l'avant par les chargés de projet. Il s'agit d'une sorte d'introspection de la relation de ces projets aux dimensions de paysage et d'environnement. Ce mode de présentation permet de mieux comprendre la dynamique entre la demande sociale et la réponse professionnelle, de même qu'il permet d'apprécier le niveau d'importance qu'accorde notre société à ces deux enjeux.

Le recueil que constituent les textes des actes du colloque reflète bien le cheminement tout comme le questionnement des principaux acteurs professionnels par rapport au paysage. Ce sujet aux multiples définitions émerge difficilement de la sphère intellectuelle et conserve son caractère abstrait. Malheureusement, le Québec dispose de peu d'exemples d'ancrage des problématiques de paysage dans la réalité des pratiques actuelles pour démontrer l'apport d'une telle approche. Si les recherches favorisent le développement du discours, nous constatons, par ailleurs, à la lecture des textes critiques des ateliers, que les projets discutés témoignent d'une diversité de perceptions, de préoccupations et d'approches. Le paysage ne s'y est pas toujours révélé : soit que le paysage s'inscrive dans les préoccupations visuelles ou panoramiques du site; soit qu'il relève du domaine de l'esthétique et qu'on lui associe la contribution du verdissement par la création d'un paysage d'intégration; soit qu'il désigne plus largement le cadre de vie et, alors, faire le paysage devient synonyme de mieux faire la ville. Ne discussions-nous pas de paysage urbain et de création d'un paysage signifiant ?

Comme le soulignait Jean-François Seguin, l'intervention sur le paysage doit être avant tout motivée par des objectifs de qualité paysagère, à savoir elle doit exprimer les aspirations des populations concernées. Cet aspect relie le paysage au citoyen et, de là, extrait le paysage du cercle des experts pour placer le professionnel en position d'interaction avec les choix politiques et les aspirations du citoyen. L'un des prochains défis sera de mieux articuler la prise en compte du paysage dans la création de lieux aux valeurs identitaires affirmées. Un autre défi d'importance sera celui d'améliorer la qualité de l'environnement. Si la contribution de l'environnement est indéniable à la création de milieux urbains de qualité, « *pour transformer la ville dans le sens de son identité, il n'est pas suffisant de joindre l'écologie au puissant duo formé du fonctionnalisme et de l'économie* » –faisait remarquer bien justement M. Pierre Morisset, architecte.

Le Conseil du paysage québécois remercie sincèrement partenaires, conférenciers, experts et participants, auteurs ex-æquo du succès de cet événement.

David Belgue
Président

Evergreen

La mission d'Evergreen est de permettre aux communautés d'établir un lien durable avec la nature en incitant les gens à aménager et à entretenir des espaces en plein air sains et interactifs, que ce soit dans les écoles, dans les communautés ou à la maison. Grâce à la participation des divers membres de la communauté, il est possible de donner naissance à des quartiers plein de vie, à un environnement naturel sain et, à plus long terme, à une société viable pour tous.

Evergreen extends a heartfelt thank you to all who attended the Breaking Ground public forum and conference in Montreal this fall 2002.

This event was a partnership initiative between Evergreen, the Conseil régional de l'environnement de Montréal and the Conseil du paysage Québécois. It was also one of 4 Breaking Ground conferences held across Canada between 2000 and 2002, in Vancouver, Halifax, Calgary, and now Montreal. Each conference was held with local partners, and designed to support and help galvanize the urban greening movement. These conferences have been part of the Evergreen Canada Initiative, a national partnership project aimed at supporting the transformation of degraded lands into healthy, urban green spaces.

Evergreen is a national non-profit environmental organization with a mandate to bring nature to our cities through naturalization projects. Evergreen motivates people to create and sustain healthy, natural outdoor spaces and gives them the practical tools to be successful through its three core programs: Learning Grounds (transforming school grounds), Common Grounds (protecting and preserving public open spaces) and Home Grounds (for the home landscape). Through these three programs, we offer grants, training, networking opportunities such the Breaking Ground conferences, and most recently, an urban land trust program that focuses on securing land, conducting capacity-building for local communities, and facilitating stewardship activities.

Local stewardship is key to all Evergreen initiatives. We believe that local stewardship creates vibrant neighbourhoods, a healthy natural environment and a sustainable society for all.

We also believe that the work conducted under our three program areas is essential to creating greener, healthier, more sustainable cities in the 21st century. With over 80% of Canadians now living in urban areas, it is imperative that we find ways to better integrate urban living with whole and healthy local ecosystems. This integration means not only better planning and land management, with an eye to protecting, preserving, restoring our watersheds, our urban forests, unique local habitats and supporting urban biodiversity. It also means creating liveable, vibrant neighborhoods where people have the skills, knowledge, and the long term commitment to caring for local spaces.

With air and water quality issues on the rise, with urban sprawl and land development putting greater pressures on existing green spaces, and the growing loss of unique and distinct community identities, the task ahead of us can appear a daunting challenge. However, proof that we are up for the job is found in the very same people who presented ideas, experiences, and case studies throughout the conference, as well as in those of you who participated in the event and who are engaged in work on the ground.

It is our hope that the inspiration, partnerships, strategies that all of you gathered throughout Breaking Ground will see you in good stead in the year to come. We look forward to seeing Montreal and beyond become a greener, healthier city. And we look forward to meeting you again as members of an ever-growing urban greening movement.

Denise Philippe

Program Manager Western Canada

Forum public

La problématique d'accessibilité au fleuve Saint-Laurent et la création d'un paysage urbain de qualité : les conflits d'usage, les activités portuaires et l'accessibilité

Le colloque sur le paysage urbain et l'environnement de Montréal a débuté avec un forum public animé par Michel Labrecque et réunissant un élu municipal, un architecte du paysage, une biologiste, un défenseur du patrimoine et un représentant du Port de Montréal. Ces derniers ont échangé sur le thème de l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent et de la création d'un paysage urbain de qualité. Il a rapidement émergé de ces échanges que le Saint-Laurent et ses berges sont hautement convoités tant pour des activités économiques ou de loisir, que pour des projets de protection d'écosystèmes ou de mise en valeur du paysage. Ce forum a également permis de mettre en lumière la difficulté d'harmoniser développement économique, protection de l'environnement et mise en valeur du paysage dans une perspective de développement durable.

De même, les multiples échanges ont révélé l'absence de consultation publique dans les nombreux projets affectant le fleuve Saint-Laurent et ses berges. Le projet domiciliaire de la Cité du Havre, l'implantation du Casino de Montréal sur l'île Notre-Dame, la construction d'une autoroute en tranchée à proximité du fleuve, rue Notre-Dame, et le développement des activités portuaires sur l'île de Montréal sont autant de projets qui ont des impacts significatifs sur l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent et ses perspectives paysagères et qui n'ont pas fait l'objet de consultation publique. Or, du point de vue de plusieurs panélistes, le développement durable du fleuve Saint-Laurent et de ses berges passe nécessairement par une implication accrue des Montréalais dans la prise de décision concernant leur avenir et leur développement.

Animateur :

Michel Labrecque

Panélistes :

Dinu Bumbaru, directeur des programmes, Héritage Montréal

Stéphane Harbour, conseiller municipal et président de l'arrondissement Outremont, conseiller associé à monsieur Robert Libman, Ville de Montréal

Michel Turgeon, directeur des communications, Port de Montréal

Pierre Valiquette, Éco-Nature

Claire Vanier, directrice générale, Comité ZIP Jacques-Cartier

Le paysage comme modalité de relation au monde sensible

Communication d'ouverture du Colloque, livrée par Gérard Beaudet, urbaniste, directeur de l'Institut d'urbanisme et chercheur à la Chaire en paysage et environnement de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

« Dans un ouvrage récent sur la transformation des campagnes françaises, Jean-Didier Urbain écrit que la campagne est d'abord un "état d'âme"¹. Paraphrasant son propos, je suggérerai pour mettre en contexte les présentations, réflexions et échanges de l'événement dont rendent compte les présents actes que le paysage est d'abord une « vue de l'esprit ». En d'autres termes, le paysage serait davantage produit par le regard qu'il ne correspondrait stricto sensu à un champ visuel donné. Le paysage ne serait pas réductible à un espace perçu par champ visuel interposé. En fait le paysage serait à la fois le mécanisme d'établissement de notre relation au monde sensible et le produit de cette relation.

Certes pour qu'il y ait paysage, il faut qu'un espace donné puisse être vu. Mais tout ce qui est vu n'est pas d'emblée paysage. Le regard transforme en paysage ce qui est vu, mais cette transformation est sélective et qualitativement différenciatrice. Cette transformation n'est par ailleurs pas objective et consciente; elle constitue en quelque sorte une expression des grandes valeurs qui animent les sociétés, les groupes, les individus. Chaque société et chaque période historique "produisent" conséquemment des paysages qui leur sont spécifiques.²

Cette différenciation qualitative de l'espace géographique, concomitante des émergences paysagères, résulte d'une relation non instrumentale au monde sensible. Elle ne se confine pas pour autant dans l'univers de l'esthétisme. Elle joue un rôle de premier plan dans le positionnement des acteurs dans l'espace. Ces derniers sont en effet mobilisés par cette appréciation qualitative. L'espace est d'emblée catégorisé en domaines qualitativement différenciés.³ Alors que certaines portions de l'espace sont attractives, d'autres laissent davantage indifférents. Il revient aux acteurs de mettre en œuvre diverses stratégies pour accéder aux espaces les plus fortement valorisés, les approprier et les aménager. Or cette appropriation est nécessairement sélective, dans la mesure où tous ne peuvent se positionner au même endroit. Ceux qui contrôlent leurs trajectoires spatiales surdéterminent la mobilité des autres qui n'ont d'autres choix que de se localiser ailleurs.

Les artistes (peintres, graveurs, photographes, etc.) et les écrivains (romanciers, poètes, chansonniers, rédacteurs de guides touristiques, etc.) jouent un rôle déterminant dans l'éveil et la diffusion des sensibilités à l'espace. Ils révèlent en quelque sorte les formes saillantes naturelles ou construites qui font "vibrer" les sensibilités du moment. La diffusion de leurs œuvres contribue à façonner le regard de leurs contemporains. Il ne suffit toutefois pas qu'une forme soit "représentée" pour que se produise une émergence paysagère. Ainsi, les tableaux peints dans les années 1920 par Adrien Hébert n'ont pas participé à la transformation du port de Montréal en paysage, du moins pas au-delà d'un cercle restreint d'initiés. Il faudra attendre la montée des préoccupations environnementales et patrimoniales dans les années 1970 pour que le port, devenu en la circonstance le Vieux-Port, soit apprécié, valorisé, convoité, protégé puis aménagé.

¹ Urbain, J.D. (2002) *Paradis verts : désirs de campagne et passions résidentielles*, Payot.

² Les modalités de la création paysagère ont été sommairement décrites dans l'ouvrage produit au terme d'une importante recherche sur les paysages d'intérêt patrimonial des Laurentides. Domon, G., G. Beaudet et M. Joly (2001) *Les paysages d'intérêt patrimonial : guide de caractérisation, d'évaluation et de gestion*, Chaire en paysage et environnement/Isabelle Quentin/Conseil de la Culture et des Communications des Laurentides. Elles ont aussi été abordées dans le texte suivant : Beaudet, G. et G. Domon (2003) « Les territoires de l'émergence paysagère », dans P. Poullaouec-Gonidec et al., *Les temps du paysage*, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection Paramètres (à paraître). Les grands cycles de production paysagère occidentale ont été explorés dans le texte suivant : Beaudet, G. (1999) « Paysage et investissement de valeur », dans P. Poullaouec-Gonidec et al., *Le paysage, territoire d'intentions*, L'Harmattan, p. 36-54.

³ La valeur d'une position n'est conséquemment pas produite par les aménagements qui y sont réalisés. Elle est inscrite dans le lieu. Cette valorisation positionnelle précède et anticipe en quelque sorte les aménagements. L'acteur est d'abord mobilisé par un lieu; il s'y positionne ensuite et y réalise enfin des aménagements.

En revanche, les tableaux de Marc-Aurèle Fortin qui magnifiaient les grands ormes de Sainte-Rose et des environs traduisaient à la même époque une sensibilité partagée par de nombreux villégiateurs qui avaient établi leurs quartiers d'été en bordure de la rivière des Mille Îles. Ces paysages connaîtront toutefois une éclipse au gré du déplacement des villégiateurs en direction des Laurentides. La création du parc de la rivière des Mille Îles témoigne en l'occurrence d'une certaine renaissance paysagère.

Le Vieux-Terrebonne, le Vieux-Chambly, le Vieux-Hudson, Senneville, le secteur riverain du Vieux-Lachine et les rapides de Lachine constituent autant d'exemples de valorisations récurrentes en mode paysager. La présence de plans d'eau de qualité, animés au surplus par des ruptures de pente dans le cas de Terrebonne, Chambly et des rapides de Lachine, explique pour une bonne part l'intérêt manifesté à l'égard de ces sites⁴. Tous ces lieux, fortement valorisés en deuxième moitié du XIX^e siècle par les membres de la bourgeoisie animés par une sensibilité romantique – et bien que jamais totalement désinvestis – ont été l'objet, au cours des trois dernières décennies, d'un regain d'intérêt manifeste. Les aménagements réalisés au XIX^e siècle, au demeurant patrimonialisés, y ont en quelque sorte été absorbés par le substrat géographique qui en a été enrichi.⁵

De ce “ point de vue ”, le massif du mont Royal se démarque par l'intensité et la pérennité des valorisations dont il a été l'objet. La réservation des espaces sommitaux réalisée à compter du milieu du XIX^e siècle a en quelque sorte consacré cette forme saillante dont l'attractivité a été révélée par les occupations prestigieuses liées au sacré, au savoir, à la santé et au standing. Ce massif constitue depuis plus d'un siècle et demi un véritable paysage emblématique sans cesse “ réinterprété et reconstruit ” par le regard.

À l'opposée, le canal de Lachine a été l'objet d'une valorisation paysagère en deux temps et fortement contrastée. Alors que le XIX^e siècle finissant y voyait le symbole d'un capitalisme triomphant, le lieu a été littéralement occulté pendant une bonne partie du siècle dernier, à tel point qu'on a même envisagé le remblayer en partie pour y construire une autoroute. L'aménagement d'une piste cyclable a progressivement révélé un espace oublié, désormais apprécié tant pour ses qualités intrinsèques que pour les opportunités de découvertes paysagères.

Plus récemment, on a pu constater des émergences paysagères passablement inédites. La plus connue est certes celle qui a littéralement porté la reconstruction et la reconquête du Plateau. La popularité de l'œuvre de Michel Tremblay y aura certes été pour quelque chose. Désormais, la simple évocation du toponyme “ Plateau ” suffit à faire émerger dans l'esprit de tout interlocuteur un ensemble de représentations qui ont souvent moins à voir avec la réalité observable empiriquement qu'avec la réalité engendrée littérairement.

Qu'en est-il, en conséquence, de l'aménagement en général et de l'architecture du paysage en particulier? La présente réflexion suggère que l'émergence paysagère précède et anticipe les interventions sur le terrain. Les valeurs qui mobilisent les acteurs ne sont donc pas produites par les aménagements, auquel cas tous les espaces présentant des caractères similaires seraient indistinctement appropriables et aménageables. Or on doit constater que tous les lieux ne sont pas perçus d'emblée comme ayant des qualités équivalentes. L'acteur est d'abord mobilisé par une géographie organisée en domaines qualitativement différenciés. Il aménage ensuite les positions privilégiées en fonction d'une appréciation préalable.

Si l'espace qualitativement différencié en vertu d'une appréciation “ esthétique ” du monde sensible mobilise, l'aménagement subséquent révèle cette valorisation. Une fois réalisé, il est

⁴ Le bassin de la rivière des Prairies compris entre le pont du chemin de fer du CP et le site de l'actuelle centrale hydroélectrique de Rivière-des-Prairies jouissait également d'un attrait similaire. Le rapide du Cheval-Blanc et celui dit du Sault-au-Récollet avaient mobilisé nombre de bourgeois et plusieurs communautés religieuses qui avaient érigé des bâtiments souvent remarquables sur l'une ou l'autre des rives.

⁵ Pour un survol des modalités de façonnement des lieux de la villégiature et du tourisme au Québec, voir : Beaudet, G. (1999) « Du jardin au paysage, le façonnement des lieux du tourisme et de la villégiature au Québec », *Téoros*, vol. 18, no 1, p. 14-25.

“ absorbé ” par le substrat géographique qui redevient ainsi l'objet potentiel d'une nouvelle appréciation et d'une nouvelle émergence paysagère. Mais cette succession n'est pas automatique. Certains aménagements peuvent en effet compromettre les émergences paysagères, par exemple en “ gommant ” certains caractères spécifiques d'un lieu au profit d'une valorisation de surface auto-référencée. D'où l'importance de bien cerner les enjeux des valorisations géographiques en mode paysager. Loin d'être superficielles, elles traduisent plutôt une structuration en profondeur de l'espace qui contraint les interventions projetées davantage qu'on ne le croit généralement. »

Gérard Beaudet

Les milieux naturels à Montréal, des ressources à protéger

Résumé de la conférence d'ouverture livrée par Daniel Leblanc et Isabelle Piché de la direction régionale de Montréal du ministère de l'Environnement du Québec

Le territoire de Montréal totalise 500 km². Cette ville étant entourée d'eau, elle est bordée par près de 266 km de rives dont certaines sont artificialisées à 61 % telles que les rives du bassin de La Prairie, à 67 % pour les rives du lac St-Louis mais en moyenne, on constate que 85 % des rives sont artificialisées. Il reste peu de cours d'eau et de milieux humides sur l'île de Montréal; ils subissent de fortes pressions dues au développement urbain. Leur nombre étant restreint, un effort particulier doit être fait pour les protéger. Outre les petits cours d'eau à débit intermittent, les marais et les marécages, on note sept cours d'eau intérieurs majeurs sur l'île de Montréal et quatre sur l'île Bizard.

Les espaces bâtis tels que les bâtiments, les infrastructures, les stationnements et les terrains artificialisés occupent 82,3 % du territoire. Le restant soit 17,7 % du territoire de Montréal est occupé par des espaces non bâtis et se répartit comme suit : près de 11 % par des parcs régionaux et urbains, 3,2 % par des milieux boisés hors parcs et 3,2 % en friche. Malgré son caractère urbain, Montréal possède une biodiversité remarquable en raison de son climat tempéré et des milieux naturels encore présents : 88 espèces de poissons, 17 espèces d'amphibiens, 14 espèces de reptiles, 359 espèces d'oiseaux, 26 espèces de mammifères. Mais aussi des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : 16 espèces animales dont le Chevalier cuirré et l'Épervier de Cooper, 81 espèces végétales dont l'Ail des bois et l'Arisème dragon. Il est important de retenir que cette biodiversité sera maintenue en autant qu'un certain pourcentage de milieux naturels survivent au développement urbain et donc deviennent protégés. En 1997 la moyenne internationale des aires protégées était de 8,6 % de la superficie terrestre mondiale. En 1998, la France protégeait 19,8 % de son territoire, les États-Unis 18,9 %, le Canada 9,5 % et le Québec à peine 2,8 %. Il faut donc établir dès maintenant une stratégie montréalaise de conservation des milieux naturels.

Un habitat doit fournir de la nourriture incluant de l'eau et un abri afin que la faune et la flore s'y reproduisent. L'habitat doit assumer également les besoins requis pour l'élevage des rejetons. Pour répondre aux besoins du plus grand nombre d'espèces animales, les différentes strates végétales (herbacées, arborescentes et arbustives) doivent être présentes. Un milieu naturel permet le maintien des processus écologiques tels que la régénération de l'air, le recyclage de la matière organique morte, la régulation des eaux. L'équilibre des écosystèmes est ainsi préservé et la protection des espèces (incluant les espèces rares et menacées) est assurée, selon les conditions climatiques où il se développent. L'homogénéité floristique des parcs urbains classiques n'assure pas ces fonctions; de plus la faune et la flore qu'on y retrouve sont peu diversifiées. Pourtant, il est possible de concilier les usages des citoyens et la préservation des milieux naturels par des aménagements mixtes. Des concepts comme les parcs-natures ou certains parcs urbains tel que Terra Cotta, une partie du parc Angrignon, le bois de l'île-des-Sœurs sont garants de notre patrimoine écologique.

Les milieux naturels n'offrent pas que des avantages pour les espèces animales et floristiques. Ils améliorent la qualité de vie des citoyens et la santé humaine en général. Les arbres sont qualifiés de poumons de la terre et contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air. Ils offrent des activités de plein air prisées par les citoyens et les touristes. Ils ajoutent une plus-value au territoire (citons l'île-des-Sœurs et tous les secteurs en bordure des parcs). Montréal se doit de rencontrer certains standards environnementaux. À l'heure de la mondialisation, elle doit atteindre le statut de Ville verte afin de rester compétitrice face aux autres villes. Les milieux naturels augmentent le rayonnement international de la Ville. Montréal accueille plusieurs secrétariats d'organismes environnementaux tels le secrétariat de la Commission de Coopération Environnementale (SCCE), le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (SCDB), le bureau national du Canada de l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN-Canada), le conseil mondial de l'Eau (CME). Il serait dommage si demain Montréal ne pouvait rencontrer quelques-uns des objectifs de ces organismes. Selon une enquête, 80 % des répondants considèrent qu'il est nécessaire de conserver les habitats naturels, 90 % que la faune

est importante à Montréal et 55 % sont prêts à investir pour améliorer les parcs urbains. Nous avons séparé les milieux naturels en deux catégories, les milieux naturels avec statut de protection et les milieux naturels sans protection. L'ensemble des **milieux naturels avec statut de protection** totalise 3,8 % de la superficie du territoire soit 1890 hectares. Parmi ces milieux, un total de 3,2 % de la superficie de territoire rencontre les critères de l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) et sont donc désignés aires protégées. Ces aires protégées regroupent, entre autres, 7 des 9 parcs-naturels. De plus, s'ajoute à cette catégorie de milieux naturels protégés certains parcs urbains (Terra Cotta, boisé St-Paul, etc.) totalisant 0,6 % du territoire. À l'intérieur de cette catégorie nous retrouvons tous les milieux humides (marais, marécages) et hydriques (cours d'eau).

L'autre catégorie concerne les **milieux non protégés**. En comptabilisant les milieux boisés hors-parcs, on atteint une superficie de 1 600 ha soit 3,2 % du territoire. Nous pourrions aussi comptabiliser dans cette catégorie les friches. Par ailleurs, ces milieux seront considérés dans une stratégie globale de conservation afin de bonifier les milieux boisés. Nous avons sélectionné : les peuplements liés à un milieu humide, les peuplements matures ou centenaires qu'ils arborent une stratification favorable à la faune, les peuplements rares, tels l'érablière à érable noir et la micocoulière, et finalement, les peuplements abritant des espèces rares. Dès qu'un peuplement rencontrait au moins un de ces critères, il était sélectionné. Cette stratégie vise à consolider les parcs actuels par l'ajout de peuplement forestiers d'intérêt et de zones tampons constituées de bois ou terrains en régénération, à conserver des corridors naturels nécessaires au déplacement de la faune et aux activités récréatives, à sauvegarder les entités écologiques et protéger davantage les zones carencées en milieux naturels. La majorité (65 %) des peuplements boisés restant sur l'île ont été sélectionnés selon les critères écologiques mentionnés ci-haut et rencontrent au moins un des ces critères. Par contre, peu d'entre eux se retrouvent avec les quatre critères. L'ensemble des peuplements d'intérêt écologique totalisent 1 048 ha soit 2,1 % du territoire de Montréal. **À noter que d'autres peuplements auraient pu être sélectionnés en fonction d'autres critères (économique, urbanistique, social, etc.). L'objectif visé par cet exercice est de visualiser le potentiel en milieux naturels sur l'île de Montréal et des critères uniquement écologiques ont été considérés. Les divers partenaires impliqués dans le développement de Montréal devront se concerter afin d'élaborer une stratégie de conservation des milieux naturels restants qui répond aux attentes de tous dans le cadre d'un développement durable. Ce développement durable vise, entre autres, le maintien de la biodiversité. Si ces peuplements d'intérêt s'ajoutent aux milieux naturels ayant déjà un statut de protection, ces milieux représenteraient près de 6 % du territoire et seraient garants de notre patrimoine écologique.**

À la Direction régionale de Montréal, nous avons superposé sur une base d'orthophotos (photo aérienne) les divers renseignements recueillis lors des inventaires; localisation des milieux humides et hydriques, des bois d'intérêts, parcs et golfs. Tous les arrondissements de la Ville de Montréal ont été complétés ce qui nous permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur les milieux naturels à protéger. Ces cartes sont remis aux arrondissements lors d'une présentation donnée par notre Direction sur l'importance de préserver les milieux naturels restants à Montréal.

Certains milieux humides et hydriques ont pu échapper à notre inventaire, mais ils demeurent protégés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Comme vous l'avez constaté, ces milieux sont précieux et jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et aussi pour notre qualité de vie et l'avenir de Montréal. Nous demeurons confrontés à certaines réalités urbaines. La Ville possède la plus forte densité de population du Québec soit près de 3700 habitants au km². De plus, diverses études démontrent que depuis 1986, Montréal a perdu 3000 hectares de milieux boisés. Ainsi en 15 ans, Montréal a connu un taux de déforestation de 4 %, en moyenne, par année. Si la tendance se maintient et que rien n'est fait, il est prévisible que dans moins de vingt (20) ans tous les milieux boisés actuels hors-parcs auront disparus. Différentes études ont permis d'arriver à un tel bilan soit le rapport de INRS-urbanisation de 1999, p.27 (entre 1986 et 1994, 50 % des boisés perdus), le rapport du MAMM sur la CMM à venir (entre 1994 et 1999, 437 ha de boisés perdus ou 87 ha/an) et l'Atlas des boisés, 2001, p.89 (entre 1999 et 2001, 130 ha de boisés perdus ou 60 ha/an). Ainsi, pratiquement tous les marais d'origine et les plaines inondables ont été remblayés et un grand nombre de cours d'eau ont été canalisés. En ce qui

concerne les parcs protégés, leur statut demeure précaire car certains projets identifiés les menacent comme, par exemple, le futur tracé de l'autoroute 440 traverse le Parc-Nature du bois de l'Île-Bizard, le prolongement de la rue Salaberry est planifié pour passer au travers du parc-nature du Bois-de-Liesse, des constructions seraient envisagées à l'intérieur des limites du parc du Mont-Royal, etc...

Il est clair que les pressions urbaines exercées sur tous les milieux naturels sont énormes et ces milieux sont peu nombreux, d'où l'urgence d'établir une stratégie de conservation. L'aménagement du territoire est de responsabilité municipale. C'est donc la Ville de Montréal qui peut, avec l'aide de ses partenaires, définir cette stratégie. Il existe divers outils réglementaires et techniques tels que la *Politique des rives, du littoral et des plaines inondables* et l'Atlas des bois de Montréal. À Montréal, il existe un potentiel de 7 % en milieux naturels boisés, potentiel atteignable si tous les milieux naturels restant deviennent protégés. En ciblant les peuplements d'intérêt écologique et en maintenant la protection des parcs actuels, un pourcentage plus réaliste soit près de 6 % du territoire en milieux naturels terrestres pourrait être garant de notre patrimoine écologique. Par ailleurs, au rythme où le développement actuel s'effectue, dans une vingtaine d'années, si rien n'est fait, les milieux naturels hors-parcs seront tous détruits à Montréal. Cela signifie conserver les milieux naturels restant avant qu'ils ne deviennent trop coûteux, trop morcelés ou image du passé.

Le paysage, le projet et le citoyen

Communication d'ouverture du Colloque, livrée par Jean-François Seguin, chef de la Direction de la nature et des paysages, ministère de l'Écologie et du Développement durable, France

« Pour aborder la question de l'intérêt du paysage dans la planification urbaine, il m'a paru intéressant d'examiner la manière dont le paysage est un angle particulièrement intéressant d'aborder l'aménagement de la ville aujourd'hui. Bien évidemment, je ne puis m'appuyer que sur la réalité française, qui est la seule que je connaisse un peu (l'aménagement et le développement urbains sont en réalité terriblement complexes). Le choix du thème " *Le paysage, le projet et le citoyen* " m'a été inspiré par un sondage paru il y a un an et demi d'où il ressort que, pour 65 % des Français, ce sont les associations qui seront demain les acteurs majeurs de l'aménagement urbain.

Aujourd'hui, les politiques nationales se situent à l'échelle européenne. Aussi, le cadre général des dispositions qui prévoient la manière dont les citoyens participent aux politiques urbaines, en particulier celles qui s'attachent aux paysages urbains, se situent dans les orientations de deux conventions européennes.

La Convention européenne du paysage, signée le 20 octobre 2000 par la France, pose un certain nombre de définitions parmi lesquelles deux ont une importance particulière pour ce qui concerne le sujet de cette conférence :

- ❖ la première est celle du mot paysage lui-même : "*partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*".
- ❖ L'autre est celle d'objectifs de qualité paysagère: "*formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie*".

Ces deux définitions attachent la question du paysage à celle des populations. Le paysage ne serait plus en conséquence enfermé dans le cercle des experts mais devient un sujet politique à part entière.

La convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, ratifiée par la France le 28 février 2002 prévoit notamment que :

- ❖ les autorités publiques mettent à disposition du public les informations sur l'environnement qui leur sont demandées;
- ❖ le public participe à l'élaboration des plans et programmes relatifs à l'environnement;
- ❖ toute personne qui estime que sa demande d'information a été ignorée, rejetée ou mal prise en compte peut former un recours contentieux;
- ❖ le projet public de paysage ne s'élabore plus dans le seul dialogue entre le maître d'ouvrage collectivité publique et le maître d'œuvre paysagiste, mais dans un système d'échange entre l'élu, l'expert (le paysagiste) et le citoyen. Pour que cet échange soit fructueux et débouche sur des réalisations concrètes, deux conditions sont nécessaires :

1. la première est que chacun des trois participants à la discussion assume son propre rôle, sa propre parole, sans chercher à porter celui et celle des autres participants. Il est hélas fréquent dans les débats et discussions de constater que les uns parlent pour les autres. Il y a souvent là une explication des échecs de certains projets, pourtant formés par des paysagistes de talent.

2. La seconde condition est que cette discussion, que le paysagiste Bernard Lassus qualifie de “ *troc d'informations* ”, puisse s'établir dans une égalité de position. Si cette égalité n'est pas mutuellement reconnue, il ne peut y avoir d'échange réciproque. On assiste alors à un chassé-croisé de savoirs affirmés, de décisions tranchées et de positions radicales. Les différences de savoir et de parole entre les trois catégories d'acteurs du projet ne sont pas de nature hiérarchique, ou de valeur, les différences résident dans la nature même des informations qui sont “ *troquées* ”.

Il est indispensable de reconnaître à chacun des acteurs du projet une capacité d'expertise qui lui est d'une part propre et, d'autre part, utile au projet.

L'**élu** a pour fonction première de prendre des décisions au nom de la population. Cette décision est motivée par l'intérêt général, qui ne saurait être la somme des intérêts particuliers. En ce sens, on entend souvent avancer la notion de consensus, qui serait la recherche de la satisfaction de l'ensemble des intérêts particuliers. Si tel était le rôle des élus, nos sociétés seraient, en quelque sorte, condamnées à l'immobilité. C'est bien là l'expertise, si vous me pardonnez ce terme, de l'élu, celle d'identifier l'intérêt général et d'en faire l'argument majeur de la décision qu'il sera amené à prendre.

Le rôle du **paysagiste** est, selon la définition qu'en donne Isabelle Auricoste, celui d'un “ *passeur de projet* ”, c'est-à-dire une capacité à donner forme à une utopie, celle de la qualité du cadre de vie. Utopie étant entendue ici comme un idéal, certes inaccessible, mais vers lequel nous devons sans cesse tendre.

Le rôle du **citoyen**, celui auquel je m'intéresserai particulièrement ici, s'inscrit précisément dans la capacité à formuler cette utopie, ou, tout au moins, à fournir les éléments qui permettent de la faire. Cette expertise, les citoyens sont tout à fait capables de la situer au-delà de leurs intérêts individuels. Des travaux récents effectués par Yves Luginbühl, directeur du laboratoire LADYSS du CNRS, montrent que les citoyens peuvent mobiliser différents modèles paysagers en fonction des circonstances. En chacun de nous cohabitent plusieurs modèles qui sont du registre de l'individuel comme du collectif, du local au global. Au cours de la concertation, il est donc essentiel, et c'est souvent le cas, que les citoyens mobilisent les modèles paysagers d'ordre collectif. Cette dimension du projet d'aménagement urbain, parallèle à celle des savoir-faire techniques, est essentielle à l'élaboration du projet. Le paysagiste s'y trouve plutôt à son aise car sa formation l'a préparé à formaliser un projet né de la complexité même des questions posées. Isabelle Auricoste voit son métier comme la capacité à “ *faire émerger un sens du chaos de la réalité* ”.

Pour en venir au vif du sujet, je me propose de prendre pour illustration un cas concret et d'en retracer l'histoire, comme un fil conducteur, pour exposer comment les lois et règlements organisent aujourd'hui, en France, la participation des citoyens à l'aménagement de leurs paysages urbains et comment cette participation s'effectue, si nécessaire, indépendamment des procédures.

Le territoire où va se dérouler cette histoire est l'un des quartiers les plus populaires de Paris où vivent 34 000 habitants qui ne disposent que de 0,3 m² d'espace vert, alors que la moyenne parisienne se situe à environ 3 m² (10 m² dans d'autres capitales européennes). Ce quartier montre un paysage très marqué par les deux grandes artères ferroviaires qui pénètrent dans Paris par le “ *col* ” entre la Butte Montmartre et les Buttes Chaumont. Bordant les voies ferrées de la Gare de l'Est, la Cour du Maroc est un vaste terrain de 4,2 hectares, délimité par les rues Riquet, d'Aubervilliers et du Département. Ce terrain était devenu peu à peu une friche industrielle encombrée de divers dépôts oubliés, parmi des entrepôts désaffectés.

L'histoire qui va nous servir de fil conducteur commence en 1998, lorsque des riverains découvrent qu'on avait oublié là des fûts de produits toxiques. Les habitants se mobilisent et obtiennent que ces déchets soient évacués vers un centre de traitement. C'est au cours de cette mobilisation que naît le débat sur le devenir de la Cour du Maroc.

Très vite, s'impose l'idée d'un grand jardin et une association se crée sous le nom de " *Les Jardins d'Éole* ". La mairie de Paris hésite sur le parti à prendre (on évoquera un temps l'idée d'implanter un centre de tri des déchets) et la SNCF, propriétaire du terrain, souhaite conserver au site son caractère industriel lié au ferroviaire. Le débat porte alors sur le parti d'aménagement : que faire de cet espace? La concertation à ce stade est prévue dans le cadre de la procédure dite du Débat public^⑨.

Ici, le débat public ne pouvait pas être organisé car le devenir de la Cour du Maroc, parc urbain ou site industriel, ne constituait pas, en effet, " *une grande opération publique (...) d'intérêt national* ". C'est donc en dehors des dispositions réglementaires que le débat aura lieu. Ce débat aura duré 4 ans. Dans un premier temps, en 1998, il était proposé aux habitants de créer un jardin de 3000 m² et il a fallu attendre juin 2002 pour que la SNCF, le maire de Paris et l'association des Jardins d'Éole s'accordent sur un parti d'aménagement, soit la réalisation d'un parc urbain sur la totalité des 42 000 m² de la Cour du Maroc. Le débat public, ici plus réel que formel, s'achevait et l'on pouvait entrer dans la seconde étape du projet, celle de la définition du programme. Correspond à ce stade la procédure de **concertation préalable** ^⑩ prévue par l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme pour les opérations qui " *modifient de façon substantielle le cadre de vie* ".

Si le débat public fut relativement long, surtout aux yeux des habitants, la concertation préalable fut très brève puisque commencée début juillet, elle s'est achevée en octobre. Si elle fut aussi rapide, au point que la mairie de Paris n'a pas voulu en allonger la durée en mettant en place la procédure définie par les textes, c'est que les échanges, le " *troc d'informations* ", se sont établis d'une manière très satisfaisante aux yeux de tous. Les élus étaient présents au meilleur niveau (les maires des deux arrondissements et les deux adjoints au maire de Paris concernés), les experts (la directrice des espaces verts, des parcs et des jardins de la Ville de Paris), les associations (dont celle des Jardins d'Éole). Au cours des réunions, cette association a enrichi la concertation en apportant les résultats d'une enquête menée auprès des riverains de la Cour du Maroc et des habitants du quartier.

Ce document a sans doute été décisif pour l'élaboration du programme à deux titres : d'une part, les "aspirations des populations en matière de cadre de vie" (selon les termes de la convention européenne du paysage) étaient formulées et, d'autre part, ce travail d'enquête, réalisé lors des fêtes organisées par les Jardins d'Éole, et la rédaction de la synthèse avaient permis de débattre des différentes questions dont celle de la sécurité.

Trois réunions seulement ont été nécessaires et en septembre 2002, un cahier des charges du concours était rédigé. Simultanément, une modification du Plan local d'urbanisme de Paris pour permettre la réalisation du parc était mise à l' "**enquête publique**"^⑪

En septembre, le commissaire enquêteur rendait son rapport, concluant par un avis favorable, sous deux réserves très rapidement levées : une sur le périmètre des espaces mis au concours,

^⑨ **Le Débat Public**, institué par la loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, en 1995. Celui-ci est organisé " *pour les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national (...) présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement* " il peut être organisé " *sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets, pendant la phase de leur élaboration* ".

Il est organisé par la Commission nationale du débat public et les associations agréées de protection de l'environnement exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire peuvent demander à la Commission de se saisir d'un projet.

Il est facultatif, c'est-à-dire qu'il n'est organisé que si la Commission nationale du débat public a été saisie et décide de mettre en œuvre la procédure.

^⑩ **La Concertation préalable** est organisée lorsque par son importance ou sa nature, une opération modifie de façon substantielle le cadre de vie. Elle associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. La loi SRU a étendu la concertation préalable à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

^⑪ **L'Enquête publique**, loi du 12 juillet 1983 sur la protection de l'environnement et la démocratisation des enquêtes publiques; art. L 123-9 du Code de l'urbanisme. La réalisation d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux est précédée d'une enquête publique lorsqu'en raison de leur nature, de leur consistance ou du caractère des zones concernées, ces opérations sont susceptibles d'affecter l'environnement. Le projet de plan local d'urbanisme est soumis à enquête publique (élaboration, révision ou modification).

l'autre sur le lancement d'une étude d'amélioration de la qualité de l'air. L'étape de concertation préalable et d'enquête publique pouvait donc s'achever par la délibération du conseil de Paris adoptant à l'unanimité le projet de cahier des charges du concours.

Pour autant, la participation des citoyens ne s'est pas interrompue avec cette décision politique. En effet, d'une part, le maire de Paris a décidé que le président des Jardins d'Éole serait membre à part entière du jury du concours de maîtrise d'œuvre, en tant que "*personnalité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours*". Le dialogue entre élus, experts et citoyens pourra se poursuivre au sein du jury du concours. Il existe également un autre type de participation à la décision, c'est la voie de la contestation qui s'exprime par le recours soit gracieux, auprès de l'autorité qui a pris une décision, soit contentieux, auprès des tribunaux.

Dans le cas de la Cour du Maroc, une association appelée *Gare aux pollutions* conteste le parti d'aménagement, considérant qu'il n'est pas possible de créer un parc public dans la Cour du Maroc tant que l'ensemble des activités industrielles du secteur se poursuivront et que toutes les locomotives de service de la SNCF n'auront pas été électrifiées. Cette association envisage donc d'attaquer en justice toutes les décisions de la Ville de Paris sur la Cour du Maroc tant que ces deux "préalables" n'auront pas été garantis.

Cette voie du recours intervient au moment de la réalisation du projet et signe, d'une certaine manière, l'échec de la concertation, puisque alors les échanges font intervenir un nouvel acteur, le juge, qui ne se prononcera pas en opportunité, mais uniquement sur la régularité des procédures mises en œuvre.

En conclusion, nous ne savons pas encore si l'ultime voie de participation des citoyens, à savoir le recours contentieux, sera mis en œuvre et si le processus alternant participation réglementaire et participation " volontaire " permettra de faire aboutir le projet d'un parc urbain dans la Cour du Maroc, mais j'ai voulu présenter une illustration de la manière dont la question du paysage permet d'établir un dialogue positif entre élus, experts et citoyens dans l'aménagement de la cité.

C'est parce que le paysage est un sujet politique à part entière, c'est à dire un sujet " de la cité ", qu'il permet à chacun de se situer dans un débat d'idées et un échange d'informations utiles à une meilleure qualité du cadre de vie. »

Jean-François Seguin

Un statut de protection pour un paysage «culturel» ou «naturel» du mont Royal

Une présentation de **Sylvie Guilbault**, directrice générale, Les Amis de la montagne

Les partenaires

Un regroupement de plusieurs individus et organismes préoccupés par la protection du mont Royal. Plus spécifiquement au cours de la dernière année, les membres du comité de travail des Amis de la montagne, sur le sommet du mont Royal, outre le personnel des Amis : Dinu Bumbaru d'Héritage Montréal; Jean Décarie, urbaniste retraité de la Ville de Montréal et coordonnateur du projet de mise en valeur du mont Royal, Marie-Odile Trépanier de l'Université de Montréal, Jean-Yves Benoit du Centre de la montagne et Michèle Jodoin de Montréal international.

Chronologie

- 1876 - Création du parc du Mont-Royal selon les plans d'Olmsted et inscription dans la Charte de la Ville de Montréal.
- 1975 - Élargissement des limites du Parc selon la Charte de la Ville pour y inclure certaines propriétés institutionnelles en périphérie du Parc.
- 1985 - Demande faite par Héritage Montréal auprès du ministère des Affaires culturelles pour classer le mont Royal.
- 1986 - Fondation des Amis de la montagne.
- 1987 - Concept des trois sommets (Ville de Montréal) et établissement du site du patrimoine du mont Royal.
- 1988 - Signature d'un accord de collaboration entre les Villes de Montréal, Outremont, Westmount et Les Amis pour assurer la conservation du mont Royal et création d'une table de concertation avec les 4 signataires de l'accord de collaboration et les principales institutions sur la montagne.
- 1990 - Consultation publique sur l'avenir du mont Royal par le Bureau de consultation de Montréal.
- 1992 - Abandon de la table de concertation par la Ville de Montréal et adoption par la Ville de Montréal du Plan de mise en valeur du mont Royal (concept des trois sommets).
- 1993 - Nombreux projets de développement dans la zone protégée (site du patrimoine) à l'extérieur du parc du Mont-Royal.
- 2000- Demande auprès des ministres de la Culture et de la Métropole par une coalition (dont Les Amis de la montagne et Héritage Montréal) pour une protection accrue par le gouvernement du Québec.
- 2002 - 125^e anniversaire du parc du Mont-Royal. Établissement d'une charte et Sommet du mont Royal.
- Mars 2002 - Engagement de la ministre de la Culture et du maire de Montréal à protéger le mont Royal.
- Mai 2002 - Audiences publiques de la Commission des biens culturels du Québec sur les valeurs à préserver.
- Juin 2002 - Sommet de Montréal. Engagement de la Ville à élargir le territoire de protection, à mettre en place des mécanismes de concertation et à travailler avec le gouvernement du Québec à l'établissement d'un statut de protection.
- Oct 2002- À venir : décision du gouvernement du Québec sur le statut de protection à donner au mont Royal.



Description du projet

L'idée de protéger le mont Royal n'a rien de nouveau; Les Amis de la montagne n'ont fait que reprendre le flambeau là où d'autres citoyens l'avaient laissé. L'originalité et la fascination du projet se trouvent dans la complexité du sujet. Environnement naturel, paysage culturel, historique, géologique, patrimonial ou urbain? Tout entre en ligne de compte quand on aborde le sujet de la montagne : conservation, préservation, développement, aménagement, mise en valeur. Les acteurs et les intérêts se multiplient presque à l'infini. En l'absence de lignes directrices claires et constantes, le paysage du mont Royal s'est beaucoup modifié au fil des ans. Doit-on maintenant le figer dans le temps ou doit-il continuer à évoluer selon les tendances et les modes du moment? Quelles sont les valeurs à protéger?

Paysage et environnement

Le mont Royal, c'est d'abord une des collines montréalaises de la plaine du Saint-Laurent avec sa topographie, sa géologie et sa flore particulières. Cette petite colline de 232 mètres n'aurait pas suscité autant d'intérêt n'eût été sa localisation au cœur d'une île qui deviendra Montréal.

Photo : Les Amis de la Montagne

Le cimetière Mont-Royal fut parmi les premières institutions à façonner le paysage naturel de la montagne en aménageant en 1852 un cimetière-jardin. Trois ans plus tard, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'installait juste à côté. Ces deux grands cimetières occupent aujourd'hui au moins 50 % de l'espace central du mont Royal. Le parc du Mont-Royal s'appropriera une autre partie importante du noyau en 1876. Cette fois, cependant, c'est dans un objectif de protéger le paysage naturel en arrière-scène de la ville que fut créé le parc. Frederick Law Olmsted en fera les plans de façon à souligner les charmes poétiques des paysages naturels de la montagne. Pour Olmsted, ces paysages constituaient une composante fondamentale du bien-être spirituel, mental et physique des citoyens.

La montagne a toujours suscité un attrait particulier, que ce soit pour les grandes institutions de la santé, du savoir et du sacré, tout comme pour la communauté montréalaise mieux nantie pouvant s'offrir une propriété sur la montagne. Certaines de ces grandes institutions empêcheront un développement urbain dense jusqu'aux limites du parc du Mont-Royal et feront en sorte de préserver sur leur propriété certaines parties de la forêt d'origine du mont Royal.

Le développement de la montagne est intimement lié à l'histoire de Montréal. Le mont Royal en est également venu à représenter, pour la communauté montréalaise, une oasis de nature importante au cœur de la métropole. Chaque nouvelle construction, chaque antenne ou tour de communication, chaque route ou place de stationnement est maintenant questionnée et remise en question par les citoyens ou les groupes de défense en environnement ou en patrimoine.

Au cœur d'une ville en constante évolution, le mont Royal ne peut être figé dans le temps ou mis sous une cloche de verre. Le projet de donner un statut de protection au mont Royal a pour objectif d'identifier les balises qui permettront à ce paysage urbain unique d'évoluer dans le respect du lieu et de l'histoire qui l'habite. Le mont Royal est à la fois valorisé pour ses qualités de paysage culturel et de paysage naturel. Le choix du statut de protection peut-il permettre d'en reconnaître toutes les dimensions de culture et de nature sans que l'une contribue à l'exclusion de l'autre? Le projet de protection de ce grand ensemble paysager riche et complexe au cœur de la métropole, ne pourra cependant réussir sans la participation active de l'ensemble de la communauté.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Pierre-Émile Rocray**, ingénieur forestier, Ville de Montréal*

Le mont Royal se présente comme un territoire d'exception dont la valeur de paysage emblématique est partagée par un grand nombre de Montréalais, de Québécois, de visiteurs de l'extérieur et même d'associations à l'échelle nord-américaine. L'appropriation collective en fait un lieu d'usage fort varié et de ressourcement de nature en ville. Véritable pôle d'attraction, la montagne est devenue indissociable de la dynamique urbaine de Montréal. Les préoccupations de paysage et d'environnement sont au cœur des problématiques et des pratiques d'aménagement de ce parc urbain. Toutefois, les projets d'ensembles résidentiels de prestige, funéraires, institutionnels ou d'axes routiers dans l'environnement du parc, de même que son intense fréquentation sont désormais perçus comme autant de menaces. Citoyens et groupes de défense de l'environnement ou du patrimoine conviennent de l'urgence d'agir en faveur de la création d'un statut de protection du mont Royal.

Les discussions en atelier ont mis en évidence la problématique que doit résoudre un tel statut de protection concernant les limites du territoire à protéger et la définition de règles claires de protection. Tous conviennent que l'obtention d'un statut particulier nécessite l'établissement simultané d'un processus de concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Un tel outil de concertation devrait rassembler tous les acteurs publics visés, en y associant les décideurs (municipalité, arrondissements, ministères québécois de l'Environnement, de la Culture et des Communications et des Affaires municipales) de même que les citoyens, les organismes de protection et les grands propriétaires fonciers. Le statut de reconnaissance devra définir des modalités de gestion de manière à établir un partenariat entre la Ville de Montréal et des organismes de protection comme les Amis de la Montagne et Héritage Montréal.

Le fait que le paysage du mont Royal soit en constante évolution fait également l'objet de préoccupations. Le statut accordé devra tenir compte de la valeur évolutive et temporelle du mont Royal afin qu'un tel statut ne contribue pas à le figer dans le temps.

Le titre de la présentation suppose deux dimensions fondatrices : celle de paysage culturel et celle de paysage naturel. Elles témoignent pourtant d'un même objet de paysage et participent l'une à l'autre. Même si le débat du présent atelier n'a malheureusement pas abordé cet aspect, diverses prises de position publiques ne tendent-elles pas à polariser le débat et à conduire à l'atténuation de l'un ou de l'autre de ces enjeux? Le principal défi résidera dans la capacité collective à définir un statut de protection assorti d'outils de concertation et de gestion aptes à mettre en place un véritable projet de paysage relatif à l'ensemble des riches aspects du mont Royal.

Le projet du Technopôle Angus

Une présentation de **Christian Yaccarini**, président-directeur général, Technopôle Angus

Les partenaires

Le Fondaction (CSN), l'Agence de développement économique Canada, Investissement Québec, le ministère de la Métropole, Emploi-Québec et la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec).

Chronologie

Au cours des années 70, s'amorce un grand déclin économique au Québec dont le point le plus bas se situe au début des années 90, avec la fermeture de grandes usines industrielles dans l'Est de Montréal, telles que celle de la Vickers. Alors que le taux de chômage est déjà préoccupant, le Canadien Pacifique annonce la fermeture définitive des « Shops Angus » en 1991, une vaste usine produisant des locomotives dans le quartier Rosemont. Le CP a alors un grand projet résidentiel pour ce terrain de 5 millions de pieds carrés. La CDEC Rosemont-Petite-Patrie, appuyée par la communauté, lance alors le projet de conserver la vocation industrielle du site. S'ensuivent des négociations avec le géant ferroviaire qui cède finalement la moitié du site à la CDEC. Celle-ci fondera alors la *Société de développement Angus*, un organisme à but non lucratif, afin de réaliser le redéveloppement de ces terrains. En 1999, le site accueille ses premières entreprises et, à ce jour, il compte 17 entreprises employant quotidiennement près de 400 travailleurs. Un ambitieux projet visant les entreprises de biotechnologie est actuellement en construction.



Photo : Technopole Angus

Description

La Société de développement Angus (SDA) et son partenaire, Fondaction (CSN) sont responsables du développement la partie industrielle du site Angus, appelée aujourd'hui le Technopôle Angus. Pour ce faire, le Technopôle Angus s'appuie sur des principes de développement économique communautaire. Il a pour objectif ultime la création de 2 000 emplois en 10 ans.

Paysage et environnement

Le Technopôle Angus fait face à des enjeux environnementaux incontournables compte tenu de sa situation géographique, de l'activité industrielle qui y a perduré pendant près d'un siècle et des objectifs que se sont fixés les responsables du développement.

Situé au cœur de la métropole, le projet Angus doit tenir compte de sa situation urbaine. Comment réussir à intégrer un parc d'entreprises dans un quartier résidentiel urbain en pleine transformation? Le Technopôle Angus répond à cette question en vouant ses terrains à des usages compatibles avec les activités environnantes. Les terrains industriels sont ainsi loin des résidences et les édifices à bureaux sont plus rapprochés. L'intégration architecturale prend en compte la proximité des résidences et l'histoire industrielle du site. Afin de réussir cette cohabitation, un parc municipal sera aménagé par la Ville de Montréal pour constituer une zone tampon entre le développement résidentiel et le Technopôle Angus.

Outre le passé glorieux des « Shops Angus » au cours du siècle dernier, la production industrielle a laissé un sol contaminé à réhabiliter et le développement du Technopôle Angus doit se faire en tenant compte de cette contrainte. Ce dernier a d'ailleurs pour mission d'augmenter la valeur de ce site par la décontamination des sols et par la construction d'édifices devant accueillir des entreprises créatrices d'emplois.

Par ailleurs, les valeurs inhérentes au Technopôle Angus font qu'il intègre, à même l'architecture de ses édifices, les principes d'une conception écologique, se préoccupant de la diversité des usages, de l'accessibilité des lieux, de l'intégration des communautés, de la continuité du lieu et de la communauté qui a des besoins, notamment en termes d'emploi. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie, d'être plus attentifs aux matériaux utilisés en considérant leur cycle de vie complet dès leur extraction, en passant par leur transformation et leur installation sur le site, jusqu'à leur disparition ou rejet par démolition.

Il s'agit donc, en fait, de passer la conception architecturale par le filtre de la conception écologique. Il en résulte la création d'espaces ouverts, flexibles, transformables et adaptables dans les années futures. Cela permet l'intégration d'entreprises qui créent des emplois dans des secteurs variés (haute technologie, recherche et développement, manufacturier et services). À cet effet, le « Locoshop Angus » a été nommé premier bâtiment industriel écologique au Canada par le ministère fédéral des Travaux Publics.

En plus d'avoir adopté sa propre politique environnementale, le Technopôle Angus intègre dans des actions concrètes les principes du développement durable. Il demande notamment aux entreprises du site de se doter d'un système de gestion environnementale, il fait bénéficier les entreprises environnementales d'un crédit d'impôt exclusif lié à la création d'emploi et travaille à un projet de géothermie devant servir à climatiser et réaliser des échanges de chaleur entre les édifices du site.

Le Technopôle Angus compte actuellement trois entreprises soucieuses de l'environnement : Insertech Angus - récupération d'ordinateurs usagés, Atelier Angus - utilisation de bois récupéré en ébénisterie, et Messagers @ngus - service de messagerie possédant une flotte de véhicules hybrides électricité/essence.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Pierre Morisset**, architecte, prof. hon. Université de Montréal.*

Le concept global du projet du Technopôle Angus est intéressant et continue de susciter l'intérêt des Montréalais. Issu des luttes épiques du logement des années 80, le projet rame à contre-courant en consultant les citoyens, en prônant le retour d'emplois industriels sur l'île, en proposant le voisinage prudent et gradué de l'industrie et du logement, dans une perspective écologique affirmée. Toutefois, les inquiétudes de l'auditoire venu discuter, en atelier, de paysage et d'écologie ont mis en évidence la complexité d'un projet de cette envergure.

L'écologie constitue l'inspiration profonde du projet, en motivant la mission même du Technopôle et la présence d'entreprises écologiquement viables. Par ailleurs, les coûts faramineux de la décontamination du sol favorisent l'implantation d'édifices à bureau au détriment des emplois industriels attendus de ce projet par les citoyens.

Comment la mémoire du lieu est-elle considérée au Technopôle Angus? Dans le voisinage immédiat du projet, d'autres ont tiré parti des traces de l'histoire par le recyclage du poste de garde Angus en une superbe succursale de la Société des alcools, la transformation d'un bâtiment industriel en une grande chaîne d'épicerie et du « Locoshop Angus » en petits espaces industriels, et l'enveloppement d'un stationnement par de vieilles parois d'usine. Ces gestes montrent comment de vieilles briques permettent d'inscrire l'architecture contemporaine dans le processus culturel et morphologique de transformation de la ville.

Toutefois, les nouveaux bâtiments du projet du Technopôle s'établissent en rupture. Quant au plan d'ensemble et aux futurs bâtiments, il semble que seuls des critères d'ordre fonctionnel, économique et écologique régiront l'aménagement de ces grands espaces chargés d'histoire et ayant donné naissance aux quartiers voisins.

Il est peut-être ardu, mais approprié, de rappeler que le processus morphologique spontané qui a produit toutes les villes du monde ne peut plus assurer la cohérence formelle des ensembles et la continuité identitaire de la ville. Il en est ainsi depuis que les choix culturels et techniques se sont multipliés et que les conceptions de l'habitat reçues en héritage ont volé en éclats. Dans l'état de crise culturelle que nous vivons, le processus morphologique spontané doit devenir un processus morphologique conscient, grâce à l'étude poussée de la transformation de la forme physique du lieu dans le cours de l'histoire. La " conscience spontanée " doit être remplacée par la " conscience critique " (G. Caniggia). Rien ne va plus de soi dans la gestion des paysages, comme d'ailleurs en sciences humaines et en écologie. L'édification d'un morceau de ville fait donc appel à un processus de conception complexe et de coordination pluridisciplinaire et, en particulier, à l'étude des antécédents de la forme urbaine pour assurer la cohérence des ensembles et la continuité identitaire de la ville. Pour transformer la ville dans le sens de son identité, il n'est pas suffisant de joindre l'écologie au puissant duo formé du fonctionnalisme et de l'économie.

Plan d'aménagement et de développement de l'île Sainte-Thérèse

Une présentation de Sylviane DiFolco et Christian Charron, respectivement directrice et coordonnateur à l'aménagement, Croissant De l'Est

Les partenaires

- ❖ Ville de Varennes
- ❖ MRC Lajemmerais
- ❖ Conservation de la Nature - Québec
- ❖ Canards Illimités
- ❖ Ministère des Ressources naturelles du Québec

Chronologie

- 1983 - Projet archipel : reconnaissance du pôle de développement récréotouristique.
- 1987 - Premier Schéma d'aménagement de la MRC, reconnaissance du patrimoine naturel, archéologique et historique de l'Île.
- 1995 - Premier projet de schéma d'aménagement révisé : reconnaissance de l'Île comme aire naturelle agricole et de récréation extensive, site d'intérêt patrimonial, archéologique et faunique régional.
- 1995 - MRC Lajemmerais : concept de réseau récréotouristique dont l'Île fait partie à titre de pôle d'intérêt métropolitain.
- 1996 - Parc interrégional du Croissant de l'Est : mise sur pied d'un sous-pôle récréotouristique.
- 1997 - Projet du Grand Montréal Bleu : mise en valeur des cours d'eau avec des activités originales et diversifiées (produit écotouristique).
- 2001 - Croissant de l'Est : concept préliminaire d'aménagement.
- 2001 - Croissant de l'Est : Plan d'aménagement et de développement de l'île Sainte-Thérèse
- 2001 - Négociations avec le ministère des Ressources Naturelles du Québec



Photo : Croissant de l'est

Description

Depuis de nombreuses années, l'île Sainte-Thérèse est au cœur de nombreux projets d'aménagement issus de différentes instances. Cette île a été l'objet de plusieurs études visant tour à tour son développement touristique, récréatif, historique, archéologique ou naturel. Cette multitude d'études, de relevés et de projets d'aménagement font tous état des nombreux potentiels de l'Île. Ces projets n'ont jamais pris forme et ce, pour de multiples raisons : accès difficile, projet parfois utopique, usage agricole et développement durable non considérés, manque de prise en charge du milieu, etc.

Le concept préliminaire d'aménagement fait ressortir les différentes particularités caractérisant l'île Sainte-Thérèse. Ce concept constitue les prémices d'une vision commune de l'aménagement futur de l'île. Les plans ont pour rôle d'amorcer les discussions afin d'orienter tous les efforts dans une même direction. Ce concept se compose de trois volets : le volet récréatif, le volet écologique et finalement le volet archéologique.

Paysage et environnement

Le plan d'aménagement et de développement est basé sur une approche pluridisciplinaire, de manière à véritablement cerner les enjeux et à s'assurer du respect de l'intégrité du milieu, de son histoire et à s'appuyer sur le génie du lieu comme levier d'un futur développement. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- ❖ préserver et améliorer un environnement naturel de qualité pour la collectivité;
- ❖ confirmer les usages compatibles avec la vocation et rendre le site accessible au public;
- ❖ mettre en valeur les vues et les paysages;
- ❖ consolider le réseau de circulation et
- ❖ développer des structures d'accueil et de détente.

Le plan d'aménagement et de développement préconisé vise le respect, l'intégration et l'harmonisation environnementales des lieux, des équipements et des sites à valeur écologique, archéologique et patrimoniale. La problématique spécifique de développement récréotouristique de l'île Sainte-Thérèse est établie en fonction des potentiels faunique, visuel et historique, tout en considérant les attentes des clientèles potentielles.

Située au centre du territoire du Croissant de l'Est, l'île côtoie de très près la voie maritime du Saint-Laurent. Également, sa proximité de l'émissaire des eaux usées de l'île de Montréal constitue une contrainte importante au niveau du secteur sud. La présence de parcs fenêtres - Promenade Bellerive, de la Commune et Lebel -, de bâtiments patrimoniaux - Maison Beaudry et noyaux villageois - et d'équipements existants tels que les pistes cyclables et les infrastructures nautiques, sur les rives avoisinantes, sous-tend l'établissement d'une continuité entre les lieux et les régions. Développée en complémentarité avec les parcs fenêtres, l'île Sainte-Thérèse crée un lien entre les deux rives et devient ainsi un pôle d'attraction récréotouristique régional. Pour respecter l'intégrité de l'île, les équipements d'accueil lourds que sont les stationnements, les lieux de restauration et autres se retrouvent en bordure riveraine.

L'objectif global est de rendre accessible et ce, de manière extensive, un ensemble de richesses naturelles, écologiques et archéologiques avec un impact minimal sur le milieu naturel, au bénéfice d'une clientèle locale et régionale, lors des interventions de mise en valeur. Il s'agit donc d'établir un processus équilibré d'optimisation entre le développement de fonctions récréatives et le respect des valeurs naturelles et anthropiques du milieu.

Dans le domaine du loisir, il appert que, de plus en plus, les gens souhaitent découvrir des endroits pittoresques, tout en conservant la possibilité d'y pratiquer des activités récréatives comme la randonnée pédestre, le vélo de randonnée, l'ornithologie, etc. De ce fait, l'approche intégratrice du concept d'aménagement retiendra un ensemble de composantes thématiques relatives à l'interprétation et à la récréation propres au lieu insulaire que constitue l'île Sainte-Thérèse. Les thématiques sont développées suivant les valeurs spécifiques du lieu maritime et à son état de conservation. Au cœur du concept d'aménagement, une série de circuits en boucles s'articulent autour des thématiques suivantes : la récréation, l'écologie, l'archéologie.

En terminant, le projet propose une série d'aménagements orientés en fonction de la spécificité des sites d'activités : la création de 14 km de pistes multifonctionnelles, 2 postes d'accueil (quai et chalet), 3 haltes et 3 observatoires disposés aux endroits stratégiques (marais, voie maritime et vers le centre-ville de Montréal). Les sites d'intérêt archéologique et patrimonial sont intégrés à même les circuits thématiques.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration d'Yvon Pesant, géographe, aménagement et développement rural, MAPAQ

Tel que présenté, le plan d'aménagement et de développement de l'île Sainte-Thérèse s'appuie davantage sur une approche de compréhension et d'exploitation de certains éléments du site que sur une approche plus contemporaine du paysage. Le projet propose des aménagements de sentiers et la construction de structures permettant l'exploitation de percées visuelles soit de l'île elle-même, soit du fleuve Saint-Laurent ou des îles avoisinantes. Les valeurs éducatives et récréatives restent dominantes. Les valeurs paysagères, sans être mises de côté pour autant, sont associées de façon traditionnelle aux dimensions visuelles et panoramiques. Les valeurs identitaires et culturelles du lieu relèvent de l'histoire ou de l'archéologie, les caractéristiques biophysiques des valeurs naturelles et les besoins et activités humaines des valeurs anthropiques.

Le plan, la présentation et la discussion, lors de l'atelier, ont fait référence à diverses réalités du milieu comme celle de l'agriculture, la présence de squatters, une relativement piètre qualité du bâti, le sapement des berges par batillage et la pollution procurée par l'émissaire de l'usine d'épuration des eaux usées de Montréal. Ces réalités nous ramènent à des considérants d'ordre social, économique ou environnemental et réfèrent à une culture locale assez particulière. Une telle culture aurait certainement avantage à être prise en considération quand il est question de planification et d'investissements pour la mise en valeur des lieux.

Cependant, pour des fins d'observation, d'interprétation et d'éducation, tant au chapitre du paysage qu'à celui de l'environnement, il y a lieu de se demander si la réalité agricole de l'île ne pourrait pas être mieux intégrée dans le concept retenu. Une attention particulière est accordée à la présence de sites archéologiques dans la compréhension de la mémoire du lieu. Il reste que l'agriculture, avec ses variantes et sa palette de couleurs, fait partie du paysage depuis les débuts de la colonisation de cette partie de la Nouvelle-France. Voire même avant, avec les activités agricoles possiblement pratiquées là par les tribus iroquoïennes ayant pu l'habiter. L'agriculture s'inscrit donc également dans la mémoire du lieu. Le futur insulaire de l'activité agricole pourrait peut-être comporter le développement des connaissances relatives aux approches et méthodes passées, présentes et envisageables dans une perspective de développement durable et soutenir la réalisation d'un projet de paysage plus significatif.

Un des enjeux environnementaux réside dans cette triste réalité qui veut que l'égout montréalais, avec son lot de matières fécales et de toutes sortes de détritiques, détériore sauvagement la qualité de l'eau et une partie des berges. Une telle situation de fait procure une sérieuse diminution des possibilités de diversification des activités ludiques ou autres, en rive comme en milieu aquatique. Malgré les réticences, à prime abord, un tel aspect pourrait avantageusement faire œuvre d'éducation environnementale, en mettant en lumière les pertes subies et ce, grâce à un bon suivi de dossier, orchestré et publicisé auprès du public en général ou de catégories ciblées (chercheurs, étudiants, etc.).

De plus, les discussions en atelier ont porté sur différents types de problèmes rencontrés et sur les aspects récréatif et éducatif du plan. Si, d'une part, les préoccupations environnementales remettent en question la pertinence écologique de maintenir l'activité agricole sur l'île, d'autre part, les valeurs paysagères retenues de mise en valeur de l'identité locale conviennent de l'intérêt de mieux la mettre à contribution.

La gestion des parcs-nature de la ville de Montréal

Une présentation de **Paul-André Cloutier**, architecte paysagiste / aménagiste, Ville de Montréal



Description du projet

Le réseau des parcs-nature de la Ville de Montréal - anciennement de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) - compte neuf parcs péri-urbains, soit 1 368 hectares et offre une diversité de ressources naturelles et culturelles - 657 hectares boisés, 233 hectares en friche, 448 hectares de champs, 15 hectares en marais, 15 hectares de divers espaces construits. La Division de la gestion des grands parcs a pour mission de les conserver, de les mettre en valeur et de les rendre accessibles à la population.

Photo : Ville de Montréal

Paysage et environnement

Ayant pour prémisses que les ressources fauniques et floristiques sont à l'origine même de la création des parcs-nature, la CUM a mis en place, en 1997, un outil de gestion écologique afin de préserver et de conserver ces milieux naturels. Cet outil est appelé *Programme de gestion des écosystèmes*.

La dimension liée à la mise en valeur de paysages est considérée dans les plans directeurs. Mais, la gestion de ces paysages n'est pas discutée dans les programmes d'entretien ou de suivi. Les parcs étant situés en milieu urbain, le paysage est souvent soumis à des changements rapides. De plus, la présence de nombreuses friches au sein des parcs fait en sorte que les paysages évoluent rapidement. Ces paysages subissent également des modifications suite à certaines interventions. Ces changements influencent l'expérience paysagère. Aussi, était-il souhaitable de mettre en place une structure de gestion qui permet de tenir compte de la qualité de l'expérience paysagère, d'autant plus que les paysages constituent un des éléments clés au niveau des activités et de leur promotion. Car ce que recherche le visiteur des parcs-nature c'est un contact avec le milieu naturel, sa faune et sa flore. L'étude qui est faite sur le paysage vise à calibrer l'expérience que le visiteur peut retirer de son passage dans les parcs-nature.

Le paysage doit être perçu dans sa globalité, l'approche nous convie à considérer bien plus que le paysage visuel. En effet, l'expérience paysagère est aussi influencée par le paysage sonore, olfactif et culturel de même que par le degré d'intégration des aménagements (sentiers, belvédères, mobilier,...) qui rendent possible cette expérience.

L'inventaire des paysages est abordé selon six dimensions différentes (structure du paysage, éléments caractérisant le paysage, dynamisme du paysage, facteurs psychologiques influençant un paysage, intégration des aménagements, valeur culturelle). Chacune de ces dimensions est quantifiée pour chaque site de paysage. L'application de la grille d'inventaire de paysages pour un parc-nature se traduit par la caractérisation et l'estimation de nombreux sites de paysage. L'analyse de ces données nous permet de définir une fiche de qualification pour chacun des sites de paysage et, par la suite, de mieux dégager l'influence positive ou négative de certaines dimensions du paysage.

À la lumière du portrait tracé par cette fiche et des valeurs obtenues, quelques objectifs paysagers peuvent être proposés afin de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'expérience paysagère.

Les parcs-nature sont aussi 3 plages, 54 bâtiments, 61 kilomètres de sentiers pédestres, 42 kilomètres de pistes cyclables, 90 kilomètres de pistes de ski de fond, 1 700 places de stationnement, etc. L'inventaire et l'analyse de ces données sont à l'étude et une méthode de recherche est encore à définir. Mais la réalité, c'est que nous ne pouvons ignorer ces données dans la gestion des parcs-nature. Car la valeur patrimoniale de plusieurs bâtiments est indéniable et doit être maintenue par l'application de différents programmes et tout comme pour un écosystème, de mesures de protection.

La Division des parcs-nature a développé un programme de gestion du milieu naturel impliquant la gestion des écosystèmes et celle des paysages qui sont les supports à l'aménagement. Toute intervention doit naturellement considérer le besoin de la clientèle qui recherche un contact avec la nature dans le respect des habitats fauniques.

Aussi, toutes les études de suivis écologiques et d'interventions sur les paysages doivent être facilement accessibles aux gestionnaires des parcs-nature si l'on veut qu'ils deviennent des documents de référence. L'outil développé pour intégrer ces différentes études est une carte « synthèse » qui situe toutes les interventions effectuées au courant de l'année : entretien, suivis écologiques, nouveaux aménagements, gestion de paysage, etc. Elle localise les aires de recherche, les sites d'interventions.

Cette carte de « GESTION INTÉGRÉE DU MILIEU » devient donc un outil de gestion et de planification en illustrant les points forts et les points faibles du parc-nature et permet aux gestionnaires de travailler en commun accord avec les planificateurs. Cette carte est pour nous le reflet d'une saine gestion environnementale.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Chantal Prud'Homme**, architecte paysagiste, consultante*

Le réseau des parcs-nature compte neuf parcs dont la rareté et l'unicité leur a valu une reconnaissance et une valorisation par l'attribution du statut particulier de parc régional sous l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, puis de parc-nature. Ces lieux sont reconnus pour la diversité de leurs ressources naturelles et culturelles à la fois uniques et exceptionnelles.

La préoccupation de préservation et de conservation des milieux naturels, des ressources fauniques et floristiques, a donné naissance à une première démarche de gestion des écosystèmes. Dans le cadre de cette démarche, le paysage y était essentiellement défini par l'occupation du sol, dont l'analyse spatio-temporelle permettait d'en saisir l'évolution.

Afin de tenir compte de la qualité de l'expérience paysagère, l'approche d'évaluation des paysages a conduit à une seconde démarche dite de gestion des paysages. Il s'agit ici du paysage en tant qu'objet vu ou perçu, intégrant le visuel, le sonore, l'olfactif et la qualité d'intégration des éléments d'aménagement. La valeur culturelle y est abordée, mais sous le biais de l'intérêt de la ressource historique en relation avec le bâti, les aménagements paysagers ou les vestiges archéologiques. L'ensemble des critères est paramétré et codifié afin de qualifier l'expérience paysagère. Trois niveaux de gestion, des écosystèmes, des paysages et des aménagements servent à une grande synthèse, appelée la gestion intégrée du milieu.

Les discussions en atelier ont permis d'énoncer le fait que, malgré que les parcs-nature soient tous des parcs riverains, une telle dimension semble peu explorée. L'arrimage entre les grands parcs de la Ville de Montréal et les parcs-nature de l'ancienne CUM, de même que l'évolution des pratiques d'un état de conservation à l'insertion d'aménagements et d'activités a aussi fait l'objet de quelques préoccupations au cours de l'atelier.

Rappelons que le Bois de Saraguay, connu pour la présence du manoir McDougall, se distingue aussi par son statut spécial, celui d'arrondissement naturel, attribué en vertu de la Loi québécoise sur les Biens culturels, aux côtés de Percé et des îles de Mingan. Le décret d'arrondissement naturel vise à protéger des paysages humanisés qui revêtent une importance majeure pour l'ensemble de la collectivité québécoise en raison de leur beauté, de leur caractère pittoresque ou de la valeur que leur a conféré la légende. Si l'enjeu de gestion écologique vise à maintenir la biodiversité et à rechercher les solutions aux perturbations initiées par la fréquentation, que signifie gérer le paysage ? Si un tel aspect n'a pas fait l'objet de discussion, il n'en constitue pas moins l'essentiel du débat en regard du paysage.

La Convention européenne du paysage définit la gestion des paysages comme suit : « comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales. » Mais pourquoi gérer le paysage ? Comme le soulignait Jean-François Seguin, dans son allocution, l'aménagement et la gestion des paysages doivent être soutenus par des objectifs de qualité paysagère. De tels objectifs à l'égard du paysage réfèrent à une volonté de renforcer la relation des citoyens à leurs lieux de vie, afin qu'ils soient en mesure de consolider leurs identités et les diversités locales et régionales, et qu'ils puissent achever leur épanouissement personnel, social et culturel. Il s'agit de notions qui englobent largement la qualité de cadre de vie. La définition de tels objectifs implique la consultation de la population et la prise en compte de ses intérêts.

Le canal de Lachine, un lieu de défis

Une présentation de **Luc Bérard**, gestionnaire de programmes, Travaux publics et services gouvernementaux Canada, Parcs Canada

Chronologie

Dès les débuts de la colonie, les rapides de Lachine ont constitué un obstacle pour les marchands voulant accéder au cœur du continent par la voie du Saint-Laurent. Un défi pour les ingénieurs de l'époque qui trouvera sa solution dans la construction du canal de Lachine. Cette canalisation longue de 14 kilomètres sera creusée à travers le sud de l'île de Montréal. Son immense succès commandera à deux reprises un nouvel agrandissement. Source d'énergie hydraulique, le Canal générera le développement d'une multitude d'industries très diversifiées et interdépendantes, qui, à leur tour, donneront naissance à des quartiers ouvriers, un réseau de transport ferroviaire et à d'autres infrastructures dans les environs du Canal. Montréal deviendra alors la métropole canadienne.

L'ouverture de la voie maritime en **1959**, conduira à la fermeture du Canal à la navigation en **1970**. Le paysage deviendra désolant, se muant en friche industrielle, avec ses structures de navigation abandonnées, ses lots vacants et ses édifices désaffectés. Un nouveau défi se pose alors, celui d'assainir ce milieu et de lui redonner vie.

En **1977-1978**, le canal Lachine se métamorphose en corridor récréatif et verdoyant suite à sa reprise en main par Travaux Publics et Parcs Canada dans le cadre des accords sur la conservation et la récréation. Le projet initial consistait à aménager des pistes cyclables, des sentiers piétonniers, des aires de repos et à prévoir de la plantation d'arbres et arbustes pour en faire un corridor vert. Ces interventions permettront la réappropriation des lieux par plus de 500 000 visiteurs qui l'utiliseront pour la détente ou le déplacement à vélo.

En **1995**, s'amorce une nouvelle réflexion dans le but d'assurer « *l'intégrité commémorative du site* », ceci dans le cadre de la révision du plan directeur et en accord avec les nouvelles orientations de Parcs Canada. Ce concept sous-tend qu'un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées, ni menacées, de même que les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public et ses valeurs patrimoniales respectées par les décideurs et les intervenants.



Description

Les principaux éléments définissant ce paysage industriel et maritime sont : la voie canalisée, ses murs, ses écluses, ses jetées, ses lots hydrauliques, ses bassins, la linéarité du corridor, les repères visuels, les interrelations spatiales et visuelles, les percées visuelles et l'encadrement par des bâtiments industriels. Les principales caractéristiques du paysage de l'époque industrielle sont : la prédominance des surfaces minérales, la présence d'un mur de bâtiment en briques qui encadrait une bande étroite le long du Canal, cette bande étant occupée par un chemin de services, une voie ferrée et des lignes électriques.

La réouverture du canal à la navigation de plaisance en 2002 a marqué une nouvelle étape dans l'évolution du paysage du canal de Lachine. Le projet de revitalisation découle d'une entente intervenue entre Parcs Canada, Développement économique Canada, Travaux publics et services gouvernementaux Canada ainsi qu'avec les ex-villes de Montréal et de Lachine.

Paysage et environnement

Ainsi la restauration des écluses, l'excavation de certains bassins sont des gestes qui redonnent à ces ouvrages un sens et une fonction en continuité avec l'histoire des lieux, notamment en tant que couloir de transport ayant évolué de la navigation commerciale à la navigation de plaisance, et des voies de chemin de fer aux pistes cyclables.

De nouvelles infrastructures et installations se sont inscrites dans le paysage en respectant les ressources archéologiques et paysagères du site. L'unicité du caractère maritime et industriel du canal de Lachine et la spécificité du paysage urbain de chacun des secteurs environnants en seront renforcées. L'importance de ce site est transmise par la présence de vestiges mis en valeur, le rappel de certains ouvrages, la mise en place d'éléments de l'ancienne présence de l'industrie manufacturière et de circuits d'interprétation permettant d'identifier et de comprendre les ressources significatives contenues dans le paysage.

La notion de paysage a été intégrée au dossier en termes de trame d'analyse et servira de véhicule de mise en valeur. Le paysage soulève des enjeux spécifiques telle que la disparition du cadre bâti, celle également du caractère industriel et la transformation du caractère maritime.

L'analyse de l'évolution du paysage nous permet aussi d'identifier des enjeux environnementaux. Les marques industrielles que portent ce paysage laissaient présager un environnement malsain. Les enjeux environnementaux aujourd'hui identifiés se rattachent à la nature des sédiments au fond du canal ou dans la composition des sols des terrains contigus. Ils font partie des contraintes à prendre en compte relativement à l'utilisation et à la mise en valeur des lieux.

Les défis de l'avenir

Le paysage résulte du cumul des actions humaines si un territoire donné et constitue une synthèse des préoccupations relatives à la qualité de vie. Lieu de mémoire et lien avec le passé, le paysage est en constante évolution et se transforme quotidiennement au fil des gestes individuels et découlant des orientations collectives. En respectant les caractéristiques du site et en introduisant une nouvelle synergie entre le Canal et ses berges, nous pourrions y développer un site-musée ancré dans un environnement urbain vivant.

Les architectes paysagistes et autres professionnels impliqués dans un projet tel que celui du canal de Lachine doivent toujours garder en tête que les interventions à venir devraient contribuer à rendre le site toujours plus compréhensible et mémorable.

Le canal de Lachine, précurseur de la voie maritime du Saint-Laurent, lieu de naissance du plus important corridor industriel au Canada, transformé en corridor vert, deviendra corridor bleu et lieu de mémoire et continuera à être un lieu de défi pour les futures générations.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Chantal Prud'Homme**, architecte paysagiste, consultante*

Creuset de l'histoire industrielle canadienne et du développement urbain, le paysage du canal de Lachine en porte les multiples empreintes. Les aménagements du corridor récréatif, réalisés dans les années 70-80 et, plus récemment, la réouverture du Canal à la navigation de plaisance ont donné accès au paysage industriel et favorisé la découverte de la ville. Ces aménagements ont induit une forte appropriation collective des lieux par la population riveraine et de nombreux Montréalais.

La présentation faite, lors de l'atelier, a permis de comprendre que Parcs Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada intègrent les valeurs paysagères du lieu, sous ses divers aspects de mémoire, d'identité et d'évolution historique, au sein des réflexions et orientations, et progressivement au sein de l'action dans les aménagements et la mise en valeur de ce lieu historique national. Toutefois, l'image de parc s'est imposée à travers les aménagements pratiqués au cours des années 70, transformant l'ancien corridor de travail en corridor vert et de loisir. Ces pratiques aménagistes, accentuées par la présence grandissante de terrains vacants se transformant en friches et appuyées par une programmation surtout récréative, ont masqué le lien entre ce lieu et son sens véritable, contribuant ainsi à occulter la mémoire industrielle. Par ailleurs, les aménagements issus de vagues plus récentes, comme ceux du Vieux-Port, du pôle Atwater ou des écluses de Lachine, témoignent d'une sensibilité accrue à la substance du lieu et une évolution dans les pratiques aménagistes. De même, les discussions en atelier ont fait valoir la nécessité d'accorder une place plus importante à cette « essence industrielle » dans l'animation du lieu. Autrefois, une simple balade sur un pont tournant en marche permettait, par exemple, d'y vivre un contact avec les processus mécaniques typiques de l'ère industrielle du Canal.

L'enjeu de paysage met en évidence les difficultés de mise en valeur d'un tel patrimoine industriel dont l'échelle est celle même de la ville. Alors que toute l'évolution du canal de Lachine démontre un puissant processus de création urbaine, le traitement urbanistique et les orientations de développement relatives aux abords du Canal accusent une faible prise en compte de l'esprit du lieu. En effet, l'insertion résidentielle crée une pression vers l'évacuation des derniers témoins industriels. Les valeurs paysagères du canal de Lachine se heurtent à des pratiques urbanistiques et économistes rendant la conversion du milieu industriel difficile à achever. Dans bien des cas de recyclage de bâtiments industriels, seule l'enveloppe externe subsiste, laissant peu d'éléments et d'artefacts témoignant de l'évolution du vocabulaire de l'architecture et du génie industriels. Le verdissement des abords du canal de Lachine trouve un écho favorable auprès des nouvelles clientèles introduites à la faveur de la gentrification croissante des quartiers limitrophes.

Quant aux enjeux environnementaux, d'une part, les objectifs qui en découlent ajoutent un poids économique avec la décontamination des sols ou imposent de nouvelles contraintes de gestion avec la réduction de la vitesse des bateaux, par exemple, pour limiter le brassage des sédiments. D'autre part, la naturalisation des lieux, pourtant récente et associée à des friches urbaines, devient un facteur d'écologie. La gestion des espaces végétalisés à des fins de compréhension ou de mise en valeur du paysage industriel du canal de Lachine se trouve alors confrontée aux objectifs de conservation.

Sans conteste, le canal de Lachine demeure un lieu d'une très grande puissance d'évocation. Par ailleurs, il pose un grand défi à la collectivité dans sa capacité à lire, interpréter, conserver, gérer et aménager ce paysage unique afin qu'il soit un lieu d'identité pour le citoyen.

Les paysages à vue de vélo

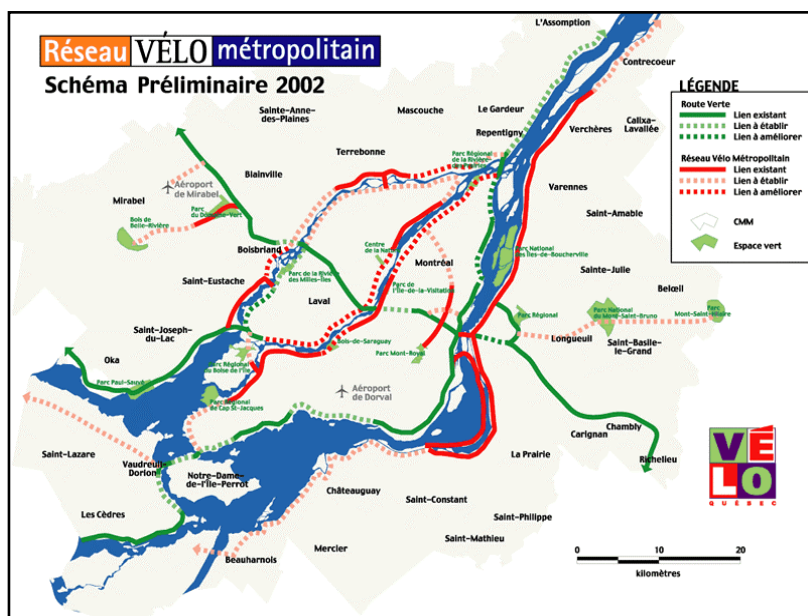
Une présentation de **Jean-François Pronovost**, directeur général, Vélo Québec

Les principaux partenaires

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, l'Agence métropolitaine de transport, le ministère des Transports du Québec et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal.

Chronologie

Le Réseau vélo métropolitain est un concept initié par Vélo Québec en 1998 et qui vise à accroître la mobilité à vélo dans la région de la métropole. La réalisation d'études techniques, la formation des planificateurs (ateliers techniques), la concertation des organismes publics et la mise sur pied de projets expérimentaux (vélo + taxi) sont les moyens qu'utilise Vélo Québec pour favoriser le développement du réseau cyclable et son lien avec les services de transport collectif. Le Réseau vélo métropolitain est vu comme une façon de développer le vélo autant au plan du transport que du récréotourisme.



Carte : Vélo-Québec

Paysage et environnement

Le réseau cyclable québécois a moins de 30 ans. Les premières pistes datent du début des années 1970 et on comptait à peine 200 kilomètres de voies cyclables en 1979. De 1978 à 1983, 600 nouveaux kilomètres de pistes et de bandes cyclables ont été aménagés. On compte actuellement 1 000 kilomètres de voies cyclables dans la région de Montréal, dont 350 uniquement sur le territoire actuel de Montréal.

Historiquement, la construction des voies cyclables à Montréal et plus généralement au Québec, a débuté dans un esprit de développement d'infrastructures de loisir. Elle a intégré plus tard la dimension « transport », notamment par l'aménagement de l'axe Nord-Sud, à Montréal, à la fin des années 1970. En effet, cette piste devenait la première du genre en Amérique du Nord, à traverser la partie la plus dense d'une agglomération urbaine d'importance. Depuis le début des années 1990, particulièrement avec le démarrage de la Route verte (1995), l'aménagement des voies et itinéraires cyclables se fait maintenant de plus en plus en tenant compte du développement touristique.

La relation avec les paysages

Un coup d'œil rapide à la configuration du réseau cyclable montréalais suffit pour constater combien une partie importante de ce réseau s'est développée en tirant partie des paysages les plus spectaculaires de l'archipel. Mais bien avant ces premières pistes, les rives de l'île de Montréal étaient une destination prisée des touristes à vélo.

L'écrivaine Michelle Le Normand relate déjà en 1949, dans son livre *Dans la toile d'araignée*, la relation qui existe entre les cyclistes et ces paysages :

« Seuls les cyclistes peuvent suivre d'aussi près et avec autant d'attention, les méandres des rivières, en dénombrer les îles, les embouchures. Seuls les cyclistes peuvent vraiment voir les lilas à l'apogée de leur floraison, et pendant toute une journée en respirer avidement le parfum; aller pour cela tout le long du Boulevard Gouin jusqu'aux splendides parcs des châteaux de Senneville, en admirer les buissons d'une infinie variété, qui bordent toute cette route jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue. »

L'approche préconisée dans le cadre du Réseau vélo métropolitain ne s'appuie pas a priori sur la mise en valeur des paysages; cela en est tout de même une résultante importante. Comme dans plusieurs villes nord-américaines (Pittsburgh en est un bel exemple), où l'on hésite encore à empiéter sur l'espace dévolu à l'automobile, l'aménagement des voies cyclables a beaucoup été fait en utilisant des espaces résiduels (emprises de voies rapides, canaux, friches industrielles, voies ferrées abandonnées, etc.). Dans ce sens, l'aménagement du réseau cyclable à Montréal aura sûrement contribué à animer de nouveaux espaces, à favoriser la découverte de nouveaux paysages. Cela se produit également lors des grands événements cyclistes, tels le Tour de l'île de Montréal ou le «Bike New York». Par des circuits fermés à la circulation automobile, ces grands rassemblements permettent aux cyclistes de parcourir des sites qui normalement ne leur sont pas accessibles.

La relation avec l'environnement

Cette dimension est évidemment omniprésente dans un projet comme le Réseau vélo métropolitain. D'abord par les effets qu'amène un accroissement de la circulation à vélo sur la qualité de vie dans les quartiers et sur la qualité de l'environnement en général dans la ville. Ensuite, par la mise en valeur de sites et de paysages auxquels personne n'avait accès depuis les transformations industrielles ou l'érection de barrières routières à partir de la fin des années 1950. C'est le cas de la piste du canal de Lachine ou encore de la piste du Réseau vert, qui, malgré son parcours restreint de trois kilomètres, donne accès à un paysage unique à Montréal.

D'un point A à un point B

Au-delà de la notion de paysage, le développement du réseau cyclable montréalais a longtemps été freiné par la confrontation de différentes écoles de pensée à l'intérieur même des institutions publiques. Après une première génération de pistes par lesquelles la circulation à vélo était physiquement séparée de la circulation automobile, certains ont avancé la théorie qu'il fallait mixer les usages. Cela a conduit, par exemple, à l'échec de la rue de la Commune où la rupture du lien cyclable et l'absence d'un cheminement clair créent une des confusions les plus importantes de tout le réseau. De la même façon, on a longtemps cru que le réseau cyclable devait être un lien entre les différents parcs de l'île de Montréal. Cela n'est pas une mauvaise idée en soi, mais elle nous porte à oublier toute la fonction utile de ce mode de transport qui dans une ville comme Montréal offre un très grand potentiel. Le concept de Réseau vélo métropolitain tente de ramener un équilibre entre les différentes perceptions et attentes que l'on peut avoir à l'égard d'un réseau de circulation à vélo, en contribuant à faire découvrir la ville et ses paysages d'une façon unique.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Martial Larose**, géographe, Service des parcs, jardins et espaces verts, Ville de Montréal*

La piste cyclable est présentée comme une infrastructure qui s'inscrit dans le paysage tout en lui donnant un accès privilégié. La planification du réseau cyclable doit donc poursuivre des objectifs d'intégration paysagère doublés de la préoccupation d'offrir à l'utilisateur un lien de qualité avec le paysage.

La conception du réseau cyclable met en évidence l'existence de deux visions : celle d'un réseau fonctionnel de transport favorisant le lien entre un point A et un point B, et celle d'un réseau récréatif visant la création d'un équipement récréatif et de détente, axé sur le lien entre des lieux d'intérêt. Des usagers et des clientèles particulières sont associés à chacun de ces réseaux. La mixité des usages et des clientèles pose des défis à la fois en termes de planification et d'aménagement.

Comment la dimension paysagère est-elle prise en compte dans l'une et l'autre de ces approches?

L'approche fonctionnelle vise à favoriser le vélo comme mode de transport. La valeur paysagère est subordonnée aux questions de desserte, de facilité et de rapidité du déplacement. Le paysage devient une résultante par la découverte conséquente des paysages que le réseau procure, sans que cet objectif soit nécessairement recherché et orchestré. Le corridor cyclable lui-même en est la finalité. S'apparentent à de tels cas, certains projets de réaffectation de voies ferrées qui ont conduit à la réalisation de corridors étanches et grandement monotones. Le corridor cyclable n'y est perçu que comme une stricte occasion de passage.

L'approche récréative a pour motif la réalisation d'un lien entre des lieux d'intérêt et d'identité de la ville. Le paysage peut alors devenir un facteur de création urbaine afin de mieux articuler un des modes de transport et de découverte dans la ville. Le corridor cyclable devient une opportunité. Ainsi, des aménagements, réalisés en Écosse, ont tiré profit du corridor cyclable pour y associer une trame artistique de découverte de la culture locale.

La conception actuelle du réseau cyclable révèle également le peu de volonté de développer de nouveaux concepts intégrés des divers modes de déplacement urbains ou d'appliquer de nouvelles techniques d'aménagement comme le " traffic calming ". N'est-ce pas l'illustration de la forte compartimentation des pratiques et des disciplines ? Une telle compartimentation réduit les possibilités d'achever les interfaces nécessaires en réponse à des problématiques complexes, comme celles retrouvées en milieu urbain.

La compartimentation des pratiques a pour résultante la façon dont les professionnels compartimentent aussi le territoire. Pourtant, le paysage ne s'arrête pas aux limites administratives, ni aux limites de juridiction. Mais la prise en compte du paysage nécessite une approche pluridisciplinaire et une démarche concertée entre les multiples intervenants d'un territoire. Le réseau cyclable pourrait ainsi devenir une des composantes du projet de paysage d'un territoire, être porteur d'une signification paysagère et lui servir de facteur de cohérence.

Quelle importance faut-il accorder au paysage? La perméabilité du réseau, son ouverture sur le milieu versus la constitution de corridors étanches modifie considérablement la perception du paysage de la part de l'utilisateur.

La conception des corridors cyclables révèle aussi la difficulté de concilier les différents modes de transport entre eux dans la ville. Un des participants au débat en atelier a souligné qu'on fait souvent abstraction des autres modes de transport lorsqu'on implante une piste cyclable. On crée des corridors parallèles pour chaque moyen de transport ce qui engendre des situations conflictuelles. Ne devrions-nous pas avoir la volonté de développer un concept intégrateur de plusieurs modes de transport?

Cette difficulté à considérer l'intégration des différentes modes de transport correspond à notre façon de faire avec une forte compartimentation des disciplines. Les voies ferrées transformées en voies cyclables donnent souvent lieu à la création de corridors monotones et fermés sur eux-mêmes. Ce piètre résultat est attribuable au peu de concertation entre les divers intervenants, car rien n'empêche la création d'un paysage significatif dans ces espaces. Cependant, si le paysage doit faire partie des éléments à prendre en compte, il ne peut être un critère essentiel de sélection.

Avec ou sans infrastructures particulières, la découverte des quartiers est identifiée comme élément d'intérêt majeur à la portée du cycliste même si en soit le paysage n'y est pas reconnu

comme intéressant. À cet égard, on fait mention du volet *Événements cyclistes* comme le Tour de l'Île ou encore le tour vélo de New York qui sont des occasions de découverte d'endroits autrement peu ou pas accessibles et de points de vue inédits sur la ville.

En conclusion, il faut enrichir les concepts d'aménagement des corridors de circulation à vélo en tablant sur la concertation des intervenants, sur une approche d'ouverture sur le milieu, un souci d'intégration et de bonification des équipements existants et sur l'expérience paysagère du cycliste car le vélo est un moyen extraordinaire de faire la découverte des paysages.

L'arbre urbain, un projet de charte pour Montréal

Une présentation de Dinu Bumbaru, directeur des programmes, Héritage Montréal

Les partenaires

L'initiative de ce projet revient à Héritage Montréal qui l'a démarré avec l'appui du Conseil régional de l'environnement de Montréal. Son développement a bénéficié des apports de citoyens bénévoles – Denise Caron, Jean Décarie et Louis-Georges L'Écuyer – et de divers représentants d'organismes ou d'institutions : du Centre de la Montagne, Jean-Yves Benoît, du Jardin botanique, Michel Labrecque, de la Société de l'arbre du Québec Marie-Josée Coupal, de la Société de verdissement de Montréal, Isabelle Lacasse et Anna Radice et de la Ville de Montréal, Pierre-Émile Rocray.

Chronologie

1642 - Fondation de Ville-Marie/Montréal; on défriche et on plante des arbres depuis.

XIX^e s. - Naissance des associations horticoles, des arboretums et des collections.

1987 - Adoption d'un règlement sur la coupe des arbres sur le mont Royal.

1998 - Crise du verglas et l'abattage du grand peuplier de la rue de Bullion.

1999 - Mise en place du groupe de travail sur une charte de l'arbre urbain.

2001 - Réforme municipale et représentations pour créer un conseil du patrimoine.

2002 - Année des Nations-Unies pour le patrimoine culturel; consultations et constitution du Conseil du patrimoine de Montréal; Sommet socio-économique de Montréal et adoption du principe d'une politique de l'arbre.



Description

Les arbres sont les êtres vivants les plus anciens et les plus grands de la métropole. Avec les bâtiments et les autres créations humaines, ils contribuent à l'organisation de l'espace et donc, à la définition du paysage urbain, à la personnalité et à l'échelle de nos quartiers tout en marquant le passage des saisons en ville et en contribuant à la qualité de vie par leur rôle environnemental : air, poussières, ombrage. Enfin, qu'ils soient de propriété privée ou publique, les arbres portent souvent la mémoire de gens qui, par le passé, ont posé le geste humain de les planter ou de les préserver pour diverses raisons. En ce sens, les arbres font partie de notre patrimoine à plus d'un titre. Cependant, leur condition est tributaire d'une confusion à laquelle le projet de charte montréalaise de l'arbre urbain tente d'apporter une réponse tangible.

Photo : CRE-Montréal

En ville, l'arbre a très souvent une personnalité individuelle qui ne répond pas aux images écologistes ou forestières héritées des sciences naturelles et orientées vers la renaturalisation de territoires ou de sites. S'il est vrai que Montréal a encore des espaces boisés et des écosystèmes forestiers de valeur qui doivent être préservés, l'accent mis sur la sauvegarde de tels sites ou milieux dits « naturels » occulte malheureusement trop souvent le triste état des arbres urbains négligés, attaqués par les déneigeuses, assoiffés par l'asphalte, mutilés par de mauvais émondeurs ou abattus sans raison valable. La valeur paysagère des arbres citadins n'est pas encore assez établie et défendue en fonction de la réalité urbaine pour assurer une préservation et un enrichissement de ce patrimoine d'intérêt historique, esthétique autant qu'environnemental.

Pourtant, les arbres font partie de notre culture urbaine. On les retrouve dans la toponymie ou dans des œuvres d'art comme dans les magnifiques peintures de Marc-Aurèle Fortin. Les voûtes d'arbres aux différentes essences agrémentent et distinguent nos rues, en captent les poussières ou les polluants, apportent un ombrage ou un bruissement qui participe à la qualité de vie. Chez des particuliers, dans des parcs ou dans de grands domaines institutionnels tel le Grand Séminaire, le sanctuaire de la Réparation, les cimetières ou les campus universitaires, des arbres remarquables plantés ou préservés, en des alignements ou d'autres formes aménagées, témoignent de l'histoire de ces lieux ou de la volonté humaine de créer, avec ces plantations, des architectures du paysage ou des commémorations qui traversent le temps. Enfin, les arbres sont des êtres vivants qui transforment le paysage de nos rues au fil des ans.

La question de l'arbre en ville touche donc une grande diversité de valeurs. Elle interpelle aussi une grande diversité d'acteurs, des simples propriétaires résidentiels, aux institutions publiques, aux entreprises ou aux législateurs desquels on attend des règles et des gestes en termes de protection en passant par les citoyens de tous âges et les milieux scientifiques, professionnels, artistiques ou économiques qui en profitent ou s'y intéressent.

C'est devant le double constat de la négligence et de la dispersion des actions qu'est née l'idée d'une charte ou déclaration montréalaise de l'arbre urbain pour inspirer les politiques, les réglementations ou les divers programmes et en rehausser l'efficacité. À Marseille, Vancouver ou Barcelone, les villes se sont données des inventaires, codes ou chartes municipales des arbres. À Montréal, le projet propose un texte civique qui établirait des principes élémentaires dont on ferait la diffusion et la promotion dans le but d'amener le plus grand nombre d'acteurs privés, associatifs ou publics à les endosser et à les intégrer dans leurs pratiques en recherchant à donner des éléments communs à un réseau d'acteurs qui s'ignorent.

En termes de reconnaissance et de conservation d'un élément du paysage culturel de la ville, la charte montréalaise de l'arbre urbain constitue donc un outil positif qui apporte les bases d'un langage commun et peut inspirer les actions, les politiques ou les projets que chaque acteur sera en mesure d'initier et de réaliser, selon ses propres idées, responsabilités et moyens, pour aider à améliorer le sort de l'arbre urbain. Elle se veut aussi un instrument de conscientisation, d'éducation populaire autant qu'une référence éthique et un guide à la décision et au développement d'un modèle de gestion partagé et créatif. Elle amènerait un moyen pour mesurer les progrès accomplis dans des domaines aussi divers que la réglementation, l'inventaire, l'éducation ou le développement des expertises et des normes de pratiques professionnelles en matière d'émondage ou de soins.

Elle énoncera aussi certains besoins du patrimoine arboricole auxquels les acteurs sont appelés à apporter des réponses dans leurs gestes :

- ❖ Inventaire, connaissance et reconnaissance des arbres selon leur valeur comme individu ou comme élément d'un aménagement paysager ou d'un ensemble d'intérêt historique ou environnemental;
- ❖ Valorisation - interprétation, éducation populaire, conférences, publications, participation;
- ❖ Enrichissement du patrimoine arboricole par la plantation d'arbres dans le respect du caractère des lieux.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration de **Pierre-Émile Rocray**, ingénieur forestier, Ville de Montréal

Le projet de charte pour l'arbre urbain montréalais, tel que proposé par Héritage Montréal, cerne clairement les problématiques paysagères et environnementales qu'engendre l'arbre urbain. Dans cette déclaration, ses valeurs paysagères et environnementales sont reconnues et citées en vue de proposer la protection de l'arbre à Montréal : l'arbre y est présenté comme un élément structurant du paysage et comme un digne représentant de la nature en ville, il y est considéré comme lui-même paysage.

Cet énoncé, sous forme de charte de l'arbre, pourrait effectivement devenir un instrument d'éducation populaire, en contribuant à l'élargissement des valeurs paysagères associables à l'arbre, avec des aspects plus connus d'intérêt esthétique, d'organisation de l'espace, d'échelle urbaine menant vers d'autres moins connues de facteur d'identité pour des quartiers et de patrimoine historique.

L'argumentaire situe les enjeux de paysage et d'environnement relié au contexte de l'arbre urbain à Montréal. La motivation d'une telle déclaration met par contre, en perspective, qu'à Montréal les valeurs décrites et associées à l'arbre urbain ne sont pas encore partagées par l'ensemble de la collectivité montréalaise. L'arbre peut même y être perçu comme du mobilier urbain et devenir objet non vivant. C'est pourquoi la charte associe à son réquisitoire la nécessité d'un plan d'actions paysagères et environnementales, portant sur la connaissance, la valorisation et l'enrichissement de ce patrimoine existant. On reconnaît que les valeurs investies par les habitants d'une ville dans la qualité de son milieu de vie se reflètent dans la façon dont cette collectivité entretient et protègent ses arbres.

Le bien-fondé d'une telle déclaration est jugé nécessaire en vue de reconnaître la présence et l'importance de l'arbre dans le milieu de vie. La charte se propose de faire évoluer les mythes et de changer les paradigmes à son égard. Le projet de charte de l'arbre constitue un geste volontaire de prise en compte de la qualité du cadre de vie.

Si les discussions en atelier ont appuyé le bien-fondé, le risque de banalisation relié à l'outil lui-même de charte y a également été évoqué. Devant une volonté de faire connaître la problématique de l'arbre urbain à Montréal et d'appuyer le développement de la connaissance, la charte de l'arbre est proposée comme énoncé fondateur d'une politique municipale de l'arbre. La *politique de l'arbre* deviendrait l'outil de gestion essentiel pour assurer la protection de l'arbre au quotidien, lors de projets d'aménagement ou de construction.

La reconnaissance du rôle de l'arbre à Montréal permettrait de faire évoluer la culture locale en comparaison des anciennes municipalités voisines de Beaconsfield et de Pointe-Claire ou de pays comme l'Allemagne qui disposent de politiques de l'arbre. Si Montréal est reconnue pour la grande culture de sa vie civique, peut-être que l'intégration au plan d'urbanisme de 2004 des valeurs paysagères et environnementales de l'arbre pourra faire office d'innovation.

Le jardin collectif, une nouvelle vocation possible pour un îlot urbain vacant

Une présentation de **Charlotte Gaudette**, architecte paysagiste, Mousse Architecture de Paysage

Les partenaires

- ❖ **Eco-initiative** – organisme faisant la promotion de l'agriculture urbaine : premiers contacts avec l'Église Unitarienne, recherche sur la contamination du sol et animation horticole
- ❖ **Église Unitarienne** - propriétaire du terrain et bailleur de fonds : impliquée à toutes les étapes du projet
- ❖ **Mousse Architecture de Paysage** : conception des plans d'aménagement et de réalisation, résolution de problèmes techniques et surveillance de chantier
- ❖ **Ville de Montréal** : don d'arbustes
- ❖ **Les Services Horticoles Pouce-Vert** - entrepreneur-paysagiste : construction du projet



Photo : Mousse Architecture de Paysage

Description du projet

Le jardin collectif Phoenix est situé à l'arrière de l'Église Unitarienne sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Le projet consistait à rendre un lot vacant contaminé accessible à la communauté par la création d'un jardin collectif.

Paysage et environnement

Le projet fait partie d'une problématique plus large de sous-utilisation de certains terrains institutionnels du paysage urbain.

Les terrains institutionnels occupent une grande partie du tissu urbain et ont un impact majeur sur les paysages. Ils sont parfois mal perçus par la population surtout s'ils sont vacants et envahis de déchets ou d'une végétation non contrôlée. Les institutions propriétaires désirant valoriser ces terrains et les rendre accessibles au public doivent relever plusieurs défis : la contamination ou la compaction des sols, le financement du projet et l'entretien à long terme du projet.

Le jardin collectif peut constituer une solution intéressante à ces défis et avoir des impacts positifs autant pour l'institution propriétaire que pour la population environnante. Le jardin collectif a pour mission de permettre à un groupe de gens, vivant habituellement sous le seuil de la pauvreté et non initié au jardinage, de cultiver une parcelle de terrain. Ces apprentis-jardiniers sont soutenus par un animateur qui les guide dans les différentes étapes de production des légumes.

Le jardin collectif *Phoenix* illustre bien l'intérêt de la démarche. Ce site auparavant vide a maintenant acquis plusieurs attraits tout en répondant à de multiples besoins :

- ❖ un parcours plus agréable pour ceux qui traversent cet espace pour se rendre au métro situé à proximité ;
- ❖ une aire de repos où membres de l'église et de la communauté peuvent s'asseoir et profiter de l'ombre du pin blanc ;
- ❖ un grand potager qui apporte une plus grande sécurité alimentaire et donne aux jardiniers l'occasion de tisser des liens ;

- ❖ une plantation qui offre un refuge à la petite faune et un site de compostage pour les déchets verts ;
- ❖ un site de compostage pour les déchets verts.

L'un des impacts les plus positifs du projet se trouve dans la relation profitable qui s'établit entre le propriétaire et les membres de la communauté. Tout le monde profite du projet. En échange de beaux légumes biologiques et de l'apprentissage du jardinage, les membres de la communauté entretiennent le site, surveillent les lieux et apportent de la vie à l'endroit. Ceci ne pourrait cependant avoir lieu sans l'intervention de l'animateur jardinier qui soutient le groupe d'où la participation importante de l'organisme Éco-initiative dans le projet.

En ce qui a trait à notre rôle d'architecte paysagiste, celui-ci a consisté en l'élaboration de solutions et de l'aide technique. Nous avons proposé aux membres de l'église deux alternatives possibles pour la réalisation du jardin. Suite à leurs commentaires nous avons complété le plan final et une estimation des coûts. Nous avons ensuite réalisé les plans et devis de réalisation, aidé dans le choix de l'entrepreneur et effectué la surveillance du chantier.

Notre approche face à la conception de l'espace a été de créer une infrastructure de base solide qui permettrait l'appropriation du lieu par la communauté. Le potager a une forme rectangulaire simple qui donnera la possibilité aux jardiniers de décider eux-mêmes de la forme et de la localisation des différents lits de plantation. La localisation et les quantités de plantes ne sont pas précisées sur le plan de plantation. Celui-ci donne des suggestions de plantes résistantes à la sécheresse et ayant des floraisons dans les tons de jaune et de bleu. Il propose plusieurs choix de plantes par secteurs et laisse aux jardiniers et aux membres de l'Église la possibilité de choisir selon les disponibilités des végétaux et de participer dans leur emplacement.

En conclusion, le jardin collectif constitue une solution intéressante à la sous-utilisation de terrains institutionnels urbains. Ces espaces peuvent devenir de riches lieux d'expression des valeurs d'une communauté. Ils humanisent les institutions, se transforment avec les gens et les saisons et introduisent une dimension participative et artistique au paysage de nos villes.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration d'Yvon Pesant, géographe, aménagement et développement rural, MAPAQ

Quand un petit îlot vacant urbain fait l'objet d'une reprise pour l'établissement d'un jardin collectif au profit d'individus et de familles comptant le plus souvent parmi les plus démunis des alentours, ce n'est pas tant les dimensions paysagère ou environnementale qui peuvent attirer l'attention à prime abord comme les dimensions sociale et économique. Et pourtant...

Le changement de vocation d'un terrain dans un quartier donné procure déjà une nouvelle signature paysagère à une échelle se qualifiant de micro-locale. L'approche au projet et la conception du plan se fondent sur une réflexion visant à favoriser l'appropriation du jardin par la communauté locale, de diverses manières, les uns en y travaillant, certains en y déambulant, d'autres enfin en s'y reposant ou en regardant les autres. L'appropriation se traduit tout autant sous les aspects de libre choix d'organisation de plantes dans une gamme proposée ou encore de composition des lots de production potagère, que dans le choix d'activités possibles. L'espace devient un lieu d'expression des valeurs locales permettant la création d'un micro-paysage signifiant pour la communauté.

Ce n'est pas la mémoire culturelle du lieu qui guide le projet, mais sa mémoire physique de lieu en friche qui dicte le changement d'affectation pour le rendre utile plutôt que stérile. Prendre un terrain en friche pour en faire une aire de verdure, pour une partie, et greffer une production de fruits et de légumes, pour l'essentiel, créent un impact environnemental fort positif. Les coûts de réalisation d'un tel projet trouvent leur large compensation dans l'amélioration de la qualité de l'environnement et la possibilité pour des personnes de s'approvisionner en aliments frais et sains. Au chapitre de la santé publique, de l'éducation populaire et de la prise en charge communautaire, le jardin collectif procure des avantages multiples.

C'est au chapitre de la culture locale que ce projet trouve son plus grand impact en termes d'apprentissage et d'évolution, de révolution même, pour la population d'un quartier où ces changements s'introduisent. Jardiner en collectif de travail, c'est apprendre à cultiver la terre pour se nourrir soi-même, c'est travailler en lien avec d'autres, c'est briser l'isolement de personnes aux prises avec des difficultés financières ou autres, c'est permettre une conquête d'espaces extérieurs et, éventuellement, une reconquête d'espaces intérieurs. Ce projet soulève la question du soutien et de la contribution de la collectivité et des élus à de telles initiatives.

Les dimensions socio-économique et humaine d'un projet de jardin collectif ont retenu l'attention des participantes et participants à l'atelier. On y reconnaît le besoin et l'importance du travail d'animation du milieu et d'encadrement technique des usagers pour assurer la pérennité du projet. Si tous ont aussi reconnu que la transformation esthétique du site et sa fréquentation par une plus grande diversité d'oiseaux, d'insectes et autres espèces animales aux chants et couleurs variés contribuent à l'enrichissement des dimensions paysagère et environnementale du projet, sa principale valeur paysagère réside dans l'appropriation du lieu par la communauté locale et dans la création d'un cadre de vie apte à développer son sentiment d'appartenance.

L'aménagement d'un parc linéaire le long du ruisseau de Montigny

Une présentation d'**Andrée Turenne**, conseillère en aménagement, Direction des parcs et espaces verts, Ville de Montréal

Les partenaires

- ❖ Hydro-Québec : entente en vertu de la politique de mise en valeur intégrée
- ❖ Service de l'environnement, voirie et réseaux, par une étude de caractérisation des sols et réseau cyclable en rue
- ❖ Service du développement économique et urbain, par l'acquisition des terrains et négociation des baux .

Chronologie

1991	La Communauté urbaine de Montréal envisage la création d'un nouveau parc régional dans le secteur Centre-Est de son territoire et fait réaliser une étude et un plan directeur provisoire du ruisseau de Montigny. Un moratoire décrété en mai 1992 sursoit à toute nouvelle acquisition de parcs.
1992	Le ruisseau de Montigny est inscrit au Plan d'urbanisme comme élément à protéger et à mettre en valeur en favorisant la création d'un parc régional.
1994	Le Plan directeur du Réseau vert identifie le lien longeant le ruisseau de Montigny qui permettrait sa mise en valeur et sa découverte.
1992-1994	Échanges entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour préciser les modalités des engagements pour la PMVI.
1998-1999	Construction de la ligne hydro-électrique 735 kv Duvernay-Anjou.
2000	Signature de l'entente Ville de Montréal et Hydro-Québec sur la mise en valeur du ruisseau de Montigny.
2001-2002	Acquisition des terrains et conclusion des baux avec les propriétaires concernés. Étude de caractérisation des sols.
2003-2004	Réalisation des plans d'aménagement et des travaux .

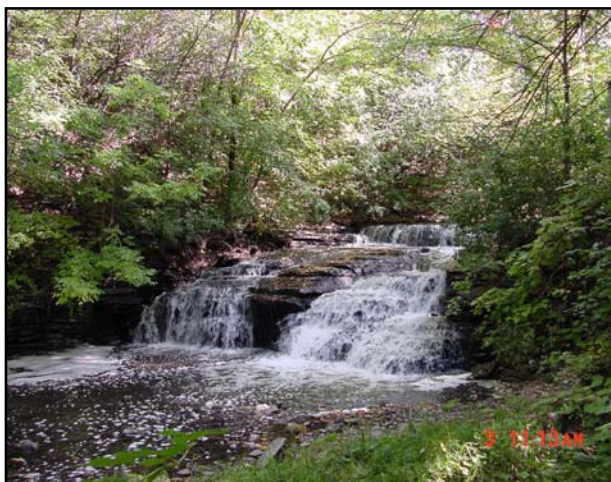


Photo : Ville de Montréal

Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'un parc linéaire d'une trentaine de mètres répartis de chaque côté du ruisseau de Montigny et permettant de relier le bassin d'Anjou à la rivière des Prairies et d'ainsi compléter un important tronçon de 2,4 km du Réseau Vert. Le projet inclut l'aménagement d'un sentier polyvalent avec la mise en valeur des points d'intérêt, au moyen de haltes, de belvédères et de percées visuelles aux endroits appropriés. Le projet comporte aussi le nettoyage et l'amélioration du cours d'eau et de ses berges, pour redonner à l'espace son caractère naturel et esthétique.

Paysage et environnement

Le ruisseau de Montigny constitue un site exceptionnel à Montréal, notamment pour les motifs suivants : il est l'un des derniers cours d'eau non canalisés sur son territoire et il présente une variété d'expériences étonnantes sur un parcours restreint : lac, cascades, méandres, fortes dénivellations.

Ses caractéristiques géologiques et biologiques sont assez exceptionnelles; le ruisseau coule directement sur la roche-mère sur une bonne portion de son parcours, on y retrouve une végétation diversifiée dont une forêt de feuillus tolérants matures, et son potentiel faunique est bon, particulièrement pour la faune ailée.

L'encadrement végétal et architectural présente des caractéristiques intéressantes; les bâtiments institutionnels ajoutent à la diversité des éléments visuels du site. L'environnement bâti, traversé par le corridor du ruisseau, pose toutefois certains problèmes de discontinuité et d'enclavement. De plus, la présence de la ligne hydro-électrique 735 kV et le parachèvement de l'autoroute 25 située à proximité constituent des éléments dont il faudra atténuer les impacts. De nombreux remblais aux abords du ruisseau exigeront aussi des mesures particulières de restauration. Une étude de caractérisation des sols est présentement en cours et les résultats nous indiqueront si une décontamination s'avère nécessaire.

La réalisation du projet de parc linéaire vise à protéger cet espace, à le mettre en valeur et à le rendre accessible à la population. Le circuit sera aménagé de façon à permettre aux usagers qui empruntent le parcours du ruisseau de faire la découverte de différents milieux d'intérêt et d'y vivre autant d'expériences enrichissantes. Le parcours sera conçu de sorte que les éléments les plus intéressants du paysage y soient mis en valeur par la création de haltes, de belvédères et de percées visuelles. À l'inverse, les éléments négatifs : ligne hydro-électrique, autoroute et remblais devront être masqués ou atténués par certaines mesures.

Au plan environnemental, le projet vise à contrôler l'érosion, à restaurer certains habitats et à décontaminer les sols. L'usage et l'accès aux secteurs sensibles seront restreints. Les berges recevront une attention toute particulière : leurs fonctions écologique et esthétiques leur seront rendues par la mise en place d'un programme d'amélioration. Dans ce projet, les améliorations environnementales contribuent au rehaussement de la qualité du paysage.

Regard critique et débat d'atelier

*Avec la collaboration de **Chantal Prud'Homme**, architecte paysagiste, consultante*

Le projet d'aménagement du ruisseau de Montigny ajoute une nouvelle valeur paysagère en proposant l'accès et la découverte d'un milieu insoupçonné en ville et demeuré méconnu jusqu'à présent des Montréalais, un ruisseau non canalisé. Le projet se compose autour des principales dimensions d'aménagement d'un sentier polyvalent greffé de haltes et belvédères, et d'un programme de restauration environnementale visant, entre autres, le contrôle de l'érosion des pentes, la restauration d'habitats et de remblais, le nettoyage du site et la décontamination de sols, là où ce sera nécessaire.

D'une part, les valeurs d'unicité (un des derniers cours d'eau non canalisé sur l'île) et de qualité (une variété d'expériences étonnantes et des milieux géologique et biologique exceptionnels) conditionnent l'approche du projet. D'autre part, le cadre d'intervention du projet, comme vecteur significatif du Réseau Vert, et de financement, comme bénéficiaire du programme de mise en valeur d'Hydro-Québec, dicte le biais environnemental du projet.

En effet, les valeurs environnementales gouvernent le projet et les choix d'aménagement, selon les orientations actuelles. Ce positionnement situe les valeurs environnementales comme étant distinctes des valeurs paysagères et ayant préséance sur elles. Par contre, valeur d'usage et valeur de conservation devront faire l'objet d'une conciliation dans l'aménagement des secteurs sensibles riverains et l'accès ne devra pas porter préjudice à la qualité de ces milieux. Il est admis que seule une fréquentation du parc linéaire permettra d'achever la valorisation de cet élément unique en favorisant l'émergence d'une demande sociale pour sa conservation.

Jusqu'à maintenant les infrastructures à proximité, ligne hydroélectrique à 735 kV et future autoroute 25, sont perçues comme des composantes paysagères négatives. L'aménagement visera à intervenir en termes de paysage d'atténuation et d'intégration afin de les soustraire à la vue. L'aménagement du ruisseau n'est pas abordé comme motif de création paysagère en regard des clientèles de l'autoroute, par exemple.

Les valeurs paysagères concernent la structure visuelle du lieu en relation avec l'objet, le ruisseau, afin d'identifier le meilleur choix d'aménagement (belvédères ou haltes). La culture du lieu, pouvant être portée par les désirs des citoyens riverains et pouvant servir à y développer leur sentiment d'appartenance, est peu abordée. Le projet ne prévoit pas de processus de consultation ou de participation des populations riveraines, mais plutôt leur information. Les principaux intervenants dans l'orientation de projet visent les deux grands propriétaires institutionnels limitrophes. Par ailleurs, la mémoire du lieu ne figure pas comme guide à l'aménagement. Pourtant, l'histoire d'un ruisseau n'ayant pas encore connu les affres de la canalisation n'est pas dénuée d'intérêt dans la compréhension des dynamiques d'évolution de cette partie de l'île.

Si les discussions en atelier ont peu relevé le débat entre paysage urbain et environnement, ce projet révèle la portée et toute la difficulté d'intervenir pour la protection d'un environnement significatif, tout en créant un paysage signifiant.

Un plan de gestion et de mise en valeur écologique pour la région des rapides de Lachine

Une présentation de Patrick Asch, directeur, Héritage Laurentien

Les partenaires

- ❖ Ville de Montréal, arrondissement La Salle
- ❖ Ville de Montréal, arrondissement Verdun
- ❖ Ville de Sainte-Catherine
- ❖ La Corporation d'aménagement des rives et de la plage de Sainte-Catherine
- ❖ Programme interactions communautaires - Plan d'aménagement écologique et de naturalisation des rives de Sainte-Catherine et de la digue de la Voie Maritime du Saint-Laurent et plan de gestion écologique des rapides de Lachine
- ❖ Programme Faune-Nature - Plan d'aménagement écologique et de naturalisation des rives de Verdun
- ❖ Le Comité technique des Rapides de Lachine



Photo : Héritage Laurentien

Description

Héritage Laurentien élabore un plan de gestion écologique et de mise en valeur en réponse à une pression humaine croissante et à une dégradation du milieu dans la région des rapides de Lachine, incluant le bassin de La Prairie. Les objectifs du plan sont de maximiser la diversité biologique et permettre une utilisation durable du territoire. Ce plan touche les rives de Verdun, incluant l'île des Soeurs, La Salle, Ville Sainte-Catherine, la digue de la voie maritime du Saint-Laurent et les eaux du fleuve.

Paysage et environnement

La région des rapides de Lachine, incluant le bassin de La Prairie a, au cours du dernier siècle, été très perturbée. Malgré tout, on y retrouve toujours une diversité biologique fort intéressante. Cela dit, avec le regain d'intérêt pour les activités de plein air, le taux et les types de fréquentation ne cessent de croître. Alors qu'on estime que le secteur enregistre annuellement plus d'un million de visites, tout nous porte à croire que ce nombre pourrait se porter au-delà de 2 millions d'ici une dizaine d'années. Simultanément, on note des problématiques sérieuses qui, en y ajoutant les impacts d'une augmentation de fréquentation non contrôlée, pourraient provoquer une grande baisse de la diversité biologique. Il devient donc impératif d'appliquer, dès que possible, des mesures de protection ou même d'accroissement de la diversité biologique de la région.

La préoccupation environnementale n'est toutefois pas la seule. Dans un contexte urbain, il n'est pas réaliste de restreindre l'accès sur plusieurs kilomètres de bande riveraine. Au contraire, il y a une très forte demande de la communauté pour l'utilisation du paysage des rapides de Lachine, sous ses divers volets. Le volet le plus important, pour les communautés le côtoyant, est le caractère esthétique du paysage.

Par contre, il n'en demeure pas moins que sa valeur patrimoniale est primordiale en tant que site de forte fréquentation amérindienne, obstacle sur « l'autoroute » que le fleuve Saint-Laurent a été pour les premiers colons et catalyseur pour la création et l'industrialisation de Montréal. Finalement, ses potentiels touristiques sont indéniables. Face à des préoccupations environnementales importantes, on se retrouve donc avec des valeurs paysagères devant être considérées tout au cours des interventions de protection et d'aménagement écologique.

Pour ce faire, il a été nécessaire de rassembler toutes les données existantes - environnementales et paysagères - et de prendre des données additionnelles sur le terrain. Par la suite, des priorités environnementales ont été déterminées :

- ❖ des zones à grande importance écologique ont été identifiées : écosystèmes à protéger, milieux dégradés à reconstituer, lieux de rassemblements fauniques, milieux essentiels pour une ou plusieurs espèces;
- ❖ des espèces rares ont été ciblées afin de maintenir ou favoriser leur présence;
- ❖ des espèces envahissantes en train de réduire la diversité biologique du territoire ont aussi été répertoriées.

En parallèle, plusieurs données paysagères ont été amassées :

- ❖ une analyse de la qualité esthétique du paysage a été effectuée;
- ❖ les pôles et aires d'utilisation récréative, culturelle et touristique ont été identifiés;
- ❖ les zones à potentiels historiques ou archéologiques ont été ciblées.

Une fois l'ensemble des données cumulées, il a été nécessaire de les intégrer afin d'obtenir une vue d'ensemble, tant des volets environnementaux que paysagers. Ceci nous a donc permis de déterminer des priorités d'intervention secteur par secteur en mariant les interventions paysagères aux obligations de protection des milieux biologiques.

De ce processus est sortie une série de propositions d'intervention. Parmi celles-ci :

- ❖ la désignation, sur le fleuve et sur terre, de zones de conservation à accès limité;
- ❖ la création de corridors de circulation sur l'eau et sur terre, permettant de maximiser l'expérience du visiteur, tout en limitant les impacts humains sur les zones sensibles;
- ❖ la mise sur pied d'un plan d'aménagement écologique rassemblant, au sein de corridors verts créés sur les deux rives, 236 hectares de milieux naturels ou naturalisés;
- ❖ La mise sur pied d'une série d'interventions visant à maximiser la diversité biologique du territoire : contrôle des espèces envahissantes, reconstitution de milieux dégradés, aide aux espèces rares menacées et vulnérables, diversification des types de milieux présents et protection des milieux d'intérêt écologique existants;
- ❖ la détermination d'activités à proscrire dans la région, d'activités à favoriser ainsi que les lieux où elles peuvent être effectuées avec impact minimal;
- ❖ la mise sur pied d'un plan de sensibilisation régional - nature, histoire et culture - précisant les thématiques à favoriser, point par point;
- ❖ la mise en place d'infrastructures nécessaires pour établir une présence sur le territoire, pour en gérer l'entretien et pour effectuer les interventions de sensibilisation. Il est proposé que les bâtiments, tout comme les interventions de naturalisation, soient rassemblés en un réseau de démonstration des technologies de développement durable;
- ❖ la mise sur pied d'une série d'activités axées sur les diverses expériences environnementales et paysagères. Ces dernières nous permettront de générer des revenus afin de couvrir les dépenses d'entretien à long terme des milieux naturalisés;
- ❖ la mise sur pied d'une présence régionale qui s'assurera que la réglementation et les interventions de naturalisation seront maintenues.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration de **Jean Décarie**, géographe et urbaniste

Les rapides de Lachine sont à l'origine de la fondation et de la vocation de Montréal. Pendant longtemps, ils constituent un centre de transport par la rupture de charge obligée, mais aussi de transformation par la force hydraulique puis hydro-électrique qu'ils fournissent à la ville industrielle naissante. Les rapides alimentent toujours la ville en eau potable et leur potentiel esthétique, biophysique et historique en fait un espace convoité pour le développement d'activités récréotouristiques. La puissance de ces rapides aura eu raison de toutes les tentatives de contention et d'harnachement de leurs eaux, échappant ainsi, jusqu'à tout récemment, à l'urbanisation. Cette situation les conserve dans un état de nature exceptionnel. Seule la qualité de l'eau s'est détériorée, venant de l'amont, de même que les rives, en aval, enflées de digues contre les inondations ou de remblais pour les canalisations et sous lesquels sont enfouis les plus riches vestiges archéologiques et historiques de Montréal, y compris ceux de l'ère industrielle.

Cette occultation ne constitue plus une menace mais une défaite historique, un fait accompli, qui est le principal problème à la mise en valeur de la zone des rapides de Lachine. Alors que c'est pourtant leur richesse et leur profondeur historiques qui en constituent le principal potentiel. Le potentiel naturel qui a fondé et explique cette richesse culturelle et qui doit être mis en valeur comme tel, demeure pratiquement intact. Parmi les principaux défis environnementaux, celui du contrôle de la qualité de l'eau ne pourra être relevé sans des interventions à longue portée des gouvernements supérieurs, alors qu'ils sont actuellement absents du projet. Les autres impacts ne sont qu'appréhendés.

La position d'Héritage Laurentien telle que présentée, même si elle mentionne bien l'importance de la valeur patrimoniale des rapides comme celle d'en assurer l'accès populaire, reste essentiellement axée sur la protection d'un patrimoine naturel ignorant le patrimoine culturel. Le plan d'action proposé est très bien structuré au plan écologique et répond à son objectif de mise en valeur. Dans l'analyse du site, les dimensions de qualité esthétique, d'usages anthropiques et d'évolution historique et archéologique sont considérées et associées à la notion de paysage. À cet égard, les rapides de Lachine ont fait l'objet de nombreuses études et propositions, du parc régional de la CUM au parc national Archipel en passant par l'inscription à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, catégorie mixte culture/nature. De telles propositions témoignent de la globalité de la ressource seule garante de sa dimension et de son expression paysagères. Le projet interroge la capacité à identifier les enjeux réels d'un lieu. Comment achever un plan de mise en valeur du potentiel historique ou ethnoculturel, ou comment, dans un plan de mise en valeur global, rétablir et assumer la synthèse systémique des deux dimensions culture et nature dans la production de l'environnement et de son expression ultime, le paysage? Comment nos pratiques aménagistes peuvent-elles éviter de répéter la situation observée au site de la vieille centrale de LaSalle : une naturalisation de la culture laissant ensevelis sous les remblais paysagers les vestiges d'une des premières et des plus importantes centrales hydro-électriques du Québec!

Le meilleur plan de gestion écologique ne crée pas un paysage. Le paysage est construit par l'homme, et même les plus extraordinaires sites naturels, comme Niagara, plus en amont, ne sont rien sans la valorisation apportée par le regard de l'homme, par une culture de la nature qui seule peut la nommer, la structurer, la mettre en scène.

La Coulée verte, pour de nouveaux horizons urbains

Une présentation de Yves Deshaies, urbaniste, Groupe Accord



Photo : Groupe Accord

Description

Une coulée verte déferlant du mont Royal se déverse en direction du parc La Fontaine et du Jardin botanique. Cette coulée verte se dépose lentement, en empruntant la rue Rachel. Corridor vert unique à Montréal, elle permet de relier trois de ses plus importants parcs : le parc du Mont-Royal, le parc La Fontaine et le Jardin botanique.

Cette coulée verte, c'est aussi beaucoup plus qu'un seul lieu de promenade. Sur son parcours, en plus de l'omniprésence de la fonction résidentielle, de nombreux commerces l'animent: des boutiques, des marchés d'alimentation spécialisés, des librairies, des restaurants et des cafés qui, dès les premiers beaux jours de mai, y installent leurs terrasses.

Cette coulée verte offre des percées visuelles saisissantes en direction de la croix du mont Royal. À l'est, elle propose une perspective très intéressante du mât du stade olympique. Cet aménagement, c'est aussi l'établissement d'un lien entre deux époques ayant marqué l'histoire de la Ville de Montréal : le parc du Mont-Royal, inauguré en 1876, et le parc des Jeux olympiques de 1976.

Avec cette réalisation, la Ville de Montréal s'inscrit activement et concrètement à l'intérieur d'une perspective de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie pour l'ensemble de ses citoyens. Il s'agit essentiellement d'un projet de réaménagement urbain majeur.

En 1998, le Conseil Européen des Urbanistes a proposé une nouvelle charte « d'Athènes » plus appropriée pour le XXI^e siècle. Cette nouvelle charte énonce de nombreuses recommandations. Le CEU affirme notamment : « la nécessité de créer des villes durables constitue l'un des plus grands défis que doivent relever les urbanistes et les responsables politiques du 21^e siècle ».

« Les villes sont désormais comme elles sont. Il faut maintenant se consacrer à les adapter et à les rendre plus agréables à vivre pour l'ensemble des citoyens ».

Paysage et environnement

Il existe une distinction très importante entre la notion de paysage et celle d'environnement.

Paysage, « beau paysage »

Repose principalement sur une évaluation subjective et qualitative, en fonction de nos valeurs, de nos repères culturels, historiques, patrimoniaux, écologiques, notre formation, notre éducation, ...

Environnement, « environnement sain »

Repose davantage sur des considérations d'ordre écologique, naturel, ... Par ailleurs, il s'agit également d'une notion « subjective » que nous sommes en mesure d'analyser, d'en évaluer l'état en fonction de critères quantitatifs précis (pollution, polluant, concentration de particules,...)

Bien qu'il s'agisse de notions distinctes, nous sommes souvent en mesure d'établir des liens, plus ou moins étroits, entre la qualité du paysage et la qualité de l'environnement.

Dans le cadre du présent projet, nous pouvons affirmer qu'il existe une interrelation très étroite entre paysage et environnement, dans une perspective de développement durable, avec pour ultime objectif d'améliorer la qualité de vie des citoyens à l'intérieur d'un milieu urbain.

Coulée verte urbaine – « Paysage »

- ❖ Augmentation significative de la présence de l'arbre (reverdissement) à l'intérieur d'un milieu urbain;
- ❖ Augmentation des superficies d'espaces verts;
- ❖ Mise en valeur de percées visuelles extraordinaires en direction du mont Royal et en direction du stade olympique, de nouveaux horizons urbains;
- ❖ Le mont Royal coule, se déroule en direction du Jardin botanique, en créant un lieu de promenade exceptionnel pour les piétons et les cyclistes;
- ❖ Aménagement d'un lien paysager, dont les couleurs varient au gré des saisons, le printemps, l'été, l'automne et l'hiver;
- ❖ Les piétons et les cyclistes découvrent une nouvelle façon de voir la ville, plus encore, de vivre la ville.

Coulée verte urbaine – « Environnement »

- ❖ Réduction importante de la circulation de transit à l'intérieur des quartiers résidentiels;
- ❖ réduction de la pollution générée par l'automobile (bruit, poussière, gaz à effet de serre, ...);
- ❖ augmentation des déplacements à bicyclette (travail, école, loisir);
- ❖ favorisation des déplacements pour les piétons, notamment pour les enfants et les personnes âgées;
- ❖ amélioration de la qualité de l'air.

Autres éléments

- ❖ L'arrondissement Plateau Mont-Royal, compte rendu du Sommet de Montréal, 18 avril 2002. « La forte présence des cyclistes : 10% des déplacements se font à vélo (le double par rapport à la ville de Montréal). Souligner l'importance du trafic de transit et indiquer les nuisances et les conséquences occasionnés par ce trafic. Mentionner que l'utilisation de la voiture, de façon générale, ne cesse d'augmenter contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'air et à la déshumanisation du quartier. Insister sur le respect des limites de vitesse et identifier les moyens à prendre pour y parvenir. »
- ❖ Le choix de la réalisation d'un projet d'aménagement, c'est aussi un choix de société, en fonction des valeurs de cette même société (environnement, développement durable, place du citoyen, patrimoniale, historique,...). Une fois réalisé, c'est un héritage que nous souhaitons léguer.
- ❖ La qualité des aménagements urbains se définit, d'abord et avant tout, en fonction de la qualité des espaces publics.

Le Projet de coulée verte urbaine, *un projet concret de mise en application des objectifs d'aménagement énoncés au Sommet de Montréal.*

En ce début de siècle, nous pouvons faire éclore un nouveau rêve, un nouveau projet, une grande réalisation, un lieu pour vivre la ville, aujourd'hui et demain.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration de **Jean Décarie**, géographe et urbaniste

L'idée de transformer la moitié sud de la rue Rachel en un espace piéton planté, désigné sous le nom de « coulée verte », connectant les trois des plus importants parcs de Montréal, celui du Mont-Royal, LaFontaine et Maisonneuve, reprend un vieux rêve montréalais de réunir le haut lieu de la bourgeoisie anglophone qu'est le mont Royal au parc LaFontaine, l'épicentre de la basse ville prolétarienne. Du projet initial, lancé en 1908 par l'Association des architectes de Montréal et qui proposait de percer un « *boulevard de la Confédération* » dans l'axe de la rue Duluth, à l'actuelle revendication d'un groupe de résidents du Plateau de fermer la rue du Mont-Royal à la circulation automobile, la rue Rachel demeure le lieu convoité, depuis le projet du maire Drapeau de la prolonger au boulevard Décarie par un tunnel sous la montagne, jusqu'à la réalisation de la piste cyclable obtenue par Vélo Québec, tant par des élus que par des professionnels, et du désir d'appropriation qu'il génère auprès de la population montréalaise.

Si l'objet des discussions en atelier ne visait pas à juger de sa faisabilité, il n'en demeure pas moins que les difficultés que soulèvent cette réalisation devraient faire réfléchir : Rachel est une rue commerciale, sans ruelle arrière pour la desserte camion et dotée d'un parcours d'autobus, ce qui rend sa fermeture, même partielle, fort problématique.

Le projet s'appuie sur un discours basé sur des valeurs paysagères d'esthétique, de liens visuels et de qualité d'espace urbain de même que sur les bienfaits environnementaux d'une telle transformation. Mais le paysage ne sert pas de cadre conceptuel au projet dans son sens plus large de recherche et d'expression de la signification et de l'identité du lieu. La notion de paysage dans son sens contemporain renvoie aussi aux valeurs partagées par le milieu. Or, un tel projet ne peut s'établir sur de réels fondements s'il n'est pas issu d'une demande sociale ou d'un processus de consultation des citoyens.

Ce concept dit de « *coulée verte* » vient d'Europe, de France et de Paris en particulier, où son application a permis la récupération de friches ferroviaires et industrielles pour relier la ville à la campagne. Ici, le concept mis de l'avant cherche à remplacer et à se superposer à l'image de l'actuelle rue Rachel. Ce palimpseste conduit-il à occulter son identité de rue commerciale très urbaine, passante et animée ? La rue renvoie davantage au concept préindustriel de place publique, essentiellement sociale et minérale, plutôt qu'à celui de parc ou d'espace vert associé à la fuite de la ville industrielle dans un éden végétal.

Ce qui ne veut pas dire que le verdissement de la rue Rachel ne soit pas souhaitable. Il pourrait impliquer une conciliation des usages, surtout si on récupérait l'emprise de la piste cyclable pour en élargir les trottoirs trop étroits ! Mais un tel verdissement pourrait difficilement contribuer à l'amélioration significative du paysage ou à la création d'un nouveau paysage distinctif à hauteur de la charge symbolique que l'on souhaiterait lui donner, soit celle de véritable coulée verte entre les grands parcs montréalais, de trait d'union entre l'est et l'ouest montréalais, ou encore d'artère conviviale centrale du Plateau Mont-Royal. Cette idée de projet illustre la difficulté à composer avec l'identité urbaine où l'attachement et le sentiment d'appartenance au lieu ne tiennent pas nécessairement à une question de beau paysage ou d'environnement sain.

Ruelles vertes : victoire sur le béton

Une présentation de **Hervé Buisson**, coordonnateur des projets d'aménagement, Terres Urbaines

Partenaires

Environnement Canada et
Arrondissement Plateau Mont-Royal

Chronologie

Octobre-novembre : début de mobilisation des citoyens.

Décembre-janvier : recherche de financement.

Mai : rencontre des citoyens, explication du projet et signature des engagements d'entretien des îlots excavés.

Juin : conception des aménagements.

Juillet : excavation des îlots.

Août : plantation.

Septembre : atelier d'entretien, de compostage.

Octobre : rapport aux partenaires.



Description du projet

Le projet consiste à désasphalter des bandes le long des clôtures des citoyens participants, puis à remplir les trous de terre et de compost afin d'y planter des arbres, des arbustes et des vivaces indigènes.

Paysage et environnement

Le projet **Ruelles vertes** est une intervention dans le paysage urbain par sa transformation des ruelles dépouillées de leur rôle initial de passage réservé aux camions de la Ville, aux pompiers, etc.

Photo : Louis-Félix Péloquin

Il se veut également une intervention de nature environnementale par l'augmentation qu'il crée de la masse végétale dans les quartiers centraux, contribuant ainsi à l'absorption des gaz carboniques, à l'augmentation du niveau d'oxygène, à la diminution de la poussière. Il participe également au développement de la conscience «environnementale» des participants au projet, grâce aux ateliers qui leur sont donnés sur les alternatives écologiques en matière de jardinage, afin d'éliminer l'usage de pesticides et d'engrais chimiques.

En plus de cette contribution environnementale et écologique, le projet s'appuie sur des valeurs patrimoniales et esthétiques :

- ❖ par la réinsertion dans le paysage urbain de la flore indigène et de la promotion qui en est faite auprès des participants;
- ❖ par l'amélioration de l'aspect visuel des ruelles qui, une fois vidées de leur usage initial, deviennent des lieux de dépôts sauvages d'ordures, abondamment graffitis et vandalisés;
- ❖ par l'implication des citoyens qui doivent s'investir dans notre projet, entre autres dans l'entretien des plate-bandes ainsi créées, les ruelles reprennent vie et deviennent un lieu de socialisation et d'échange.

Regard critique et débat d'atelier

Avec la collaboration de **Pierre Morisset**, architecte, prof. hon. Université de Montréal

Le projet « Ruelle Verte » constitue un intéressant chantier montréalais : conserver un pavage central pour la circulation occasionnelle des véhicules (et comme surface de roulement pour les enfants), et réserver une bordure verte et boisée, entre ce pavage et les clôtures qui bordent cet espace de chaque côté, entretenue par les riverains. Voilà une idée toute simple mais importante par ses retombées sur la qualité de vie et l'écologie de la ville. Ce sentiment semble avoir été partagé par les participants à l'atelier dont les questions ont porté sur le nombre de chantiers, les effectifs du groupe, le mode de sélection des ruelles et les retombées du verdissement sur la gentrification. Ils ont aussi reconnu l'apport écologique du projet et sa contribution au paysage. Pourtant, il ne s'agit pas d'un projet onéreux puisque celui-ci repose sur quelques épaules et sur l'aide minime mais salutaire d'Environnement Canada. Le fait qu'aucun support ne soit venu du maître d'œuvre que devrait être la municipalité montre le peu de considération qu'elle continue d'avoir pour le paysage et l'environnement.

Le verdissement des ruelles est un apport positif à l'environnement urbain, en particulier par l'amélioration de la qualité de l'air que procure ce consommateur de gaz carbonique et producteur d'oxygène qu'est l'arbre. D'autres espèces vivantes font partie du cycle de vie de la végétation et s'établissent avec elle en ville. Le projet contribue au développement des valeurs environnementales qui ont guidé le projet et la priorité accordée aux essences d'arbres indigènes s'inscrit dans la ligne d'une continuité identitaire. Le paysage urbain profite également d'une certaine filtration visuelle de ses parois minérales, du confort thermique qu'arbres et arbustes procurent et de toutes les qualités sensorielles propres à la végétation.

Toutefois, l'aménagement des ruelles montréalaises pose des questions difficiles concernant la mémoire de la ville et le processus de transformation de la ruelle dans l'histoire : le projet présente-t-il le risque de dénaturer le paysage montréalais? Des études universitaires et municipales en morphologie seraient certainement nécessaires pour développer les connaissances et orienter la planification de ce type d'intervention. Le paysage typique des ruelles d'autrefois en est un généralement fermé au plan visuel, régulièrement rythmé par l'alternance des parties creuses et saillantes des cours et hangars, dominées par la matérialité de la brique, du métal en feuille et des galeries de bois, avec des points occasionnels de verdure. Avec la disparition des hangars, ce paysage s'est radicalement transformé, suscitant l'aménagement spontané et varié des cours, appelant, selon le déblaiement hivernal de la ruelle, la création de stationnements et, à un degré variable, la fermeture visuelle de l'espace, par l'opacité et la hauteur plus ou moins grandes des clôtures qui y ont gagné en importance. L'usage de la ruelle comme circulation d'appoint et espace de jeu n'a pas changé aussi radicalement.

La bande d'arbres et d'arbustes proposée pourrait-elle restructurer l'espace public central comme le faisaient les hangars et recréer un rythme qui ne soit pas étranger à l'esprit de la ruelle montréalaise? L'espacement régulier d'arbres pourrait souligner le découpage des parcelles et la trace des hangars et, plutôt qu'une disposition aléatoire évoquant le désordre romantique de la ruelle par opposition à l'ordre de la rue, l'adoption de la régularité paraît plus appropriée. En soi, le principe du verdissement des ruelles n'est pas contraire au sens de l'histoire.

De telles initiatives méritent d'être encouragées, non seulement parce que l'arbre est le compagnon vertical indispensable du trottoir et de la voie publique, son parasol, son climatiseur, son humidificateur, son protecteur, son rythme, sa volière, son poumon, son poème, mais aussi pour le rôle que joue la végétation dans la continuité historique et l'identité même de la ville.

Visite guidée et croisière sur le fleuve Saint-Laurent

Malgré la pluie battante et le froid, une soixantaine de personnes se sont regroupées autour des trois animateurs, Gérard Beaudet, Dinu Bumbaru et Jean Décarie, pour une visite guidée du Canal et de ses anciens et nouveaux atours. Ce périple nous a mené du Vieux-Port de Montréal à Lachine, au parc de sculptures.

La transfiguration des abords du Canal, particulièrement aux alentours du pôle Atwater, s'est traduite par d'importants travaux d'aménagement paysagers réalisés par la Ville de Montréal et Parcs Canada et des équipements et des infrastructures qui s'y sont rajoutés dans la foulée de la réouverture du Canal : pavillon et aire d'accueil pour le Marché Atwater, maisons d'éclusiers, marina, pont de la rue Monk avec le développement de nouveaux quartiers et de constructions domiciliaires qui s'y greffent. Cette transformation s'accompagne d'un phénomène de gentrification qui a pris naissance, il y a plusieurs années, avec la réfection et le changement de vocation d'anciens bâtiments industriels qui bordent le Canal. Puis, nous avons remonté historiquement et visuellement les rapides. Dans sa partie ouest, le long des anciennes villes de Lachine et de LaSalle, les aménagements et les équipements, réalisés il y a plusieurs années, ont des allures plus champêtres et sont presque essentiellement des espaces de parcs avec centre d'interprétation et musée. À l'aller, la visite s'est terminée au parc de sculptures de Lachine, situé au confluent du fleuve Saint-Laurent et du canal de Lachine.

Sur le chemin du retour, nous avons fait deux détours obligés, celui du parc de l'hôpital Douglas de même que celui des installations de l'usine de pompage Atwater, à Verdun. Une visite enrichissante, malgré le rideau de pluie qui a masqué tout le long de la visite une partie du paysage, mais qui n'a en rien éteint l'intérêt des participants.

Le mot de la fin

Une présentation de **Daniel Coulaud**, docteur en Géographie et directeur d'études au ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, France.

« Je remercie les organisateurs du Colloque de la confiance qu'ils me témoignent en me demandant de tirer les conclusions de ces journées. Ma qualité d'étranger me fait peut-être supposer neutre dans les débats, ce que je ne saurais être en fait.

Les organisateurs nous invitaient « à ne pas nous livrer à un débat d'experts ni à un débat sur les mots ». Sans doute ! mais concernant le paysage, bien des éléments paraissent affaire de mots. À commencer par les acteurs du paysage. Il semble que celui qui dit faire du paysage - le paysagiste en premier lieu - n'en fasse guère ou alors de manière ponctuelle et sur commande. Au contraire, celui qui ne prétend pas en faire en est le véritable créateur : l'ingénieur-routier par exemple, l' élu local, le citoyen. Les habitants sont certainement les véritables paysagistes de l'espace. Ils le font évoluer selon leurs ambitions, leurs préoccupations mais aussi leur diversité : leur formation, leur âge... Le paysage est la résultante, l'expression d'une société : de son passé, de son présent, de son avenir.

Les intervenants et le public se sont surtout exprimés sur les rapports entre la ville et son fleuve. Cette préoccupation paraît particulièrement légitime dans le contexte des grandes villes québécoises. La synthèse en sera donc le reflet, à défaut de pouvoir rendre compte de la richesse des exposés et des échanges à l'intérieur de chaque atelier

Tous les intervenants se sont retrouvés sur une démarche historique : que sont devenus aujourd'hui les paysages du passé? Comment vont-ils évoluer demain? C'est cette approche - plutôt que la redite des exposés - qu'il m'a paru intéressant de retenir pour cette synthèse.

LE PASSÉ

Peut-être est-il parfois idéalisé, revêtu avec les yeux de l'enfant. Néanmoins au Québec comme en Europe, les villes et leurs habitants participaient de manière bien plus étroite qu'aujourd'hui à la vie du fleuve.

En Europe comme au Québec, les villes sont nées des fleuves, des moyens de communication et de protection qu'ils offraient, du gué, du passeur ou du pont nécessaire à leur traversée. Au Québec, tout particulièrement, il est lieu d'arrivée et de départ. Partout il sert de repère : on va au fleuve ou l'on en vient : « *on va voir ce qui se passe au Canal* » (canal de Lachine : un participant à l'atelier n° 3).

Les activités se sont donc développées près des embarcadères et des points de rupture de charge : installations portuaires doublées des installations ferroviaires, puis des voies automobiles sur la façade fluviale desservant les activités et dont le relief se prêtait le mieux à ces constructions.

De ce fait, la ville s'est progressivement coupée de son fleuve devenu un espace clôturé, technique, inaccessible, bruyant, parfois pollué et difficile à atteindre et à l'accès interdit. La ville s'en est détournée en fonction des nouvelles « portes » : les gares puis, de plus en plus, les entrées automobiles (favorisant la dispersion urbaine mais également la concentration d'activités commerciales aux entrées de villes banales pour le moins et souvent médiocres).

L'eau est donc partout indispensable, proche, déterminante dans la vie locale mais difficilement visible, ne participant pas au paysage.

LE PRÉSENT

Les ambitions économiques les plus immédiates étant satisfaites, les habitants sont désormais plus exigeants en matière d'environnement, davantage concernés par leur passé et ses traces actuelles, par le paysage est donc par le contact avec leur fleuve.

La plupart des villes du monde développé ont ainsi entrepris la reconquête de leur rivière ou de leur littoral, la réouverture de la ville sur l'eau. C'est Lyon, Barcelone, Cologne... et bien entendu les villes du Québec. Istanbul mène depuis des années la reconquête de la corne d'Or au cœur de la ville aux dépens des entrepôts, des activités industrielles, des habitations qui l'avaient phagocytée de manière très étroite.

Le travail est long, délicat et coûteux. Rendre les rives à la ville signifie en détourner les trafics portuaires, ferroviaires, routiers... de manière à redonner la rive ou le rivage aux habitants. L'exemple de Cologne est intéressant à cet égard si on le compare à Montréal : route et voie ferrée longeant le Rhin ont été enterrées et une esplanade désormais très fréquentée relie la ville et les bords du fleuve devenus à nouveau lieu de promenade.

L'enjeu financier est bien entendu considérable mais les acteurs sont également nombreux : autorités portuaires, municipalités, État, commerçants, propriétaires, habitants. De grandes occasions comme les jeux olympiques ont permis à Barcelone de mobiliser les crédits nécessaires.

L'AVENIR

Même si les objectifs et les principes sont les mêmes, chaque situation est originale. Il serait donc vain de chercher à appliquer des recettes. C'est le site, l'histoire, la volonté locale, le dialogue avec les habitants qui doivent conduire le projet. Tous les moyens doivent être mobilisés pour aboutir, en combinant tous les éléments et en travaillant sur le long terme :

- ❖ acquisitions progressives ou conventions avec les propriétaires
- ❖ animation
- ❖ sur l'eau : bateaux promenade-restaurant
- ❖ aux abords, sur les berges, les quais, les voies d'accès depuis la ville
- ❖ les fêtes qui attireront les habitants
- ❖ découverte : nature, histoire, archéologie...
- ❖ produits du fleuve, présentés ou vendus,
- ❖ qualité des eaux
- ❖ économie avec, notamment, le tourisme et la valorisation du patrimoine.

« Pourquoi ne pas créer un restaurant panoramique au sommet du silo n° 5 ? » a demandé un participant à propos de l'impressionnant silo situé dans le Vieux-Port de Montréal, témoin de l'activité agricole du pays et de son rôle dans l'exportation.

Un tel travail doit être conduit aux différentes échelles de l'aménagement, de l'agglomération jusqu'au quartier, et l'opération elle-même, dans l'esprit du « penser globalement et agir localement ». Les pelouses de l'aménagement des abords des rapides de Lachine qui ont été critiquées par Gérard BEAUDET, ne sont peut-être pas à la mesure de la grandeur du site et à son échelle, de son caractère sauvage : « faire de l'aménagement paysager ce n'est pas faire du paysage ».

Le « paysage est le miroir d'une société » nous dit le paysagiste français Pierre DAUVERGNE et comme la société évolue, les réalisations actuelles doivent permettre l'évolution, dans l'esprit du développement durable. Comme l'affirment Michel REY, Jean RUEGG et l'Ordre des urbanistes du Québec :

« Aménager à l'avenir, ce sera moins appliquer des règles et des plans, mais bien plus manager des processus et des démarches pour identifier des problèmes territoriaux, cerner les enjeux qui leur sont liés et faire émerger des solutions acceptées par les différents acteurs »... « Sinon la société organisera son territoire en confinant l'aménagement à de simples tâches réglementaires liées au zonage et au règlement de construction ».

La nouvelle législation française de l'urbanisme (Loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000) énonçant le respect de grandes valeurs, permet cette adaptation avec les outils de planification : schéma de cohérence territoriale et plan local d'urbanisme.

Ainsi, peut-on penser réussir à ce que « la cour arrière redevienne la devanture de la ville » selon les termes de Jean-François PRONOVOST et retrouver la devise de Chicoutimi qui a beaucoup fait pour reconquérir ses berges : « *La rivière, c'est le plaisir de la ville* »